

ANZÈME



Bulletin municipal

2014



Travaux de voirie à Fournoué



Départ à la retraite de Marie-Christine PIRES



Inauguration de la salle polyvalente

SOMMAIRE

État civil	p 2
Mot du Maire	p 3
Conseil municipal	p 4 à 5
En bref	p 6 à 12
Travaux	p 13 à 15
Infos diverses	p 16 à 19
Ecole	p 20
Les services	p 21
Les associations	p 22 à 26
Commerce/artisanat	p 27
Un peu d'histoire	p 28

ETAT CIVIL

10 NAISSANCES

BIDOU Amaryllis Marie Régine née à Guéret le 25/12/2013
CLÉMENTON GORIN Robin Philippe Claude né à Guéret le 11/07/2013
DA SILVA COSTA Lili née à Guéret le 30/11/2013
DAOU Hadijayana née à Guéret le 10/05/2013
GATET Maxime Armand Marcel né à Guéret le 08/08/2013
HIÉZELY Jules Daniel Marcel né à Guéret le 31/08/2013
LOULERGUE TOMECAH Inayah Enyonam Silvyana née à Guéret le 07/12/2013
NEYRAT Mathis Eloan né à Guéret le 06/09/2013
RITZ SECULA Kesley né à Guéret le 09/10/2013
RITZ SECULA Swaily née à Guéret le 09/10/2013

4 MARIAGES

LABESSE Eric Christophe et CHAZETTE Valérie Brigitte Ophélie le 23 mars 2013
PAGNIER Jérôme et NGO THI Han Ni le 13 juillet 2013
RAOUL Raphaël Stéphane et CONSTANTIN Sandrine Régine Françoise le 19 octobre 2013
TRESKA Olivier Renaud Virgile et ALEXANDER Katherine Anne le 20 juillet 2013

5 DÉCÈS

BILLARD André Aimé Henri le 23/06/2013
BLONDEAU Yvonne Emilienne, veuve BIRAT le 09/01/2013
CONSTANTIN Louis Auguste François le 14/06/2013
LAVAUD Michel Claude le 20/07/2013
REGNIER Christine, épouse PETEL le 30/10/2013

DUCLOSSON Raymonde, décédée en avril 2012. Avec nos excuses à la famille pour cet oubli regrettable dans le bulletin municipal 2013.

INHUMATIONS AU CIMETIÈRE COMMUNAL DE PERSONNES DONT LE DÉCÈS N'EST PAS ENREGISTRÉ À ANZÈME

- FINET Odile

NOUVEAUX HABITANTS

AUBE

- PICARD Stéphanie et son fils Ilhan

LE BOURG

- SAAD CHAOUICHE Brahim et VENDEMBEUICHE Elodie et leur fils Théo

CHERFOULAUD

- LOULERGUE Rachel et ses filles Maéyah et Inayah

CHIGNAROCHE

- BARDET Cédric et CONAN Marie-Zoé et leurs enfants Louise et Tinley
- GALATAUD Sébastien et LAUDINET Marina

FORGES

- MENET Frédéric et LAVAUD Angélique et leurs enfants Tiago et Emmy

FOURNOUE

- TERRET Romain et FOUCHER Elodie

VENTENAT

- LAURENT Romain et MILLET Aurore

LE VIGNAUD

- MICELI Mario et Isabelle et leurs filles Héléna et Vincenza

Quelques nouvelles des agents communaux

Francis SALSKOUSKI, en arrêt maladie en 2013 a repris à temps partiel thérapeutique en fin d'année. Cédric PETIT assure son remplacement.

A l'école, suite au départ à la retraite de Marie-Christine PIRES début juillet, c'est Adeline BEAUJOIN qui a été recrutée sur le poste. En congé maternité, elle est actuellement remplacée par Sandrine BALLERE.

Carole GOUTTEFANGEAS continue son congé parental et est toujours remplacée par Maud LAUDINET à l'école.

Heures d'ouverture du secrétariat au public

Lundi	de 9 H à 12 H
Mardi	de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H 30
Mercredi	de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H 30
Judi	de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H 30
Vendredi	de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H

Permanences de M. le Maire

Mardi matin et jeudi matin de 9 H à 12 H
et sur rendez-vous.

Téléphone et mail

05.55.52.20.08
mairieanzeme@orange.fr

LE MOT DU MAIRE

Je vous souhaite au nom de l'ensemble des membres du conseil municipal, tous nos vœux pour cette année 2014 : que cette nouvelle année remplisse vos espérances et qu'elle vous apporte à vous et ceux qui vous sont chers une bonne santé et pleins de petits et grands bonheurs.

Je veux ici remercier les conseillers municipaux et adjoints qui ont été sur tous les fronts à mes côtés et qui n'ont pas ménagé leur peine pour assurer les différentes tâches relationnelles, techniques, administratives ou culturelles tout au long de l'année. Je salue également le travail de nos employés communaux et je n'oublie pas bien entendu Marie-Christine qui profite depuis juillet d'une retraite bien méritée. Etre élu ou agent communal, c'est accepter de se mettre

au service de l'intérêt général, au service de tous les Anzêmois. La tâche n'est pas facile, mais c'est ce qui la rend passionnante. Et pendant ces 6 ans en tant que maire à vos côtés j'ai effectivement pu me rendre compte combien la tâche est grande, surtout quand des événements imprévus viennent bousculer les prévisions et des événements imprévus, nous en avons eu notre lot ! C'est aussi dans ces moments que se soudent des liens forts. Je tiens donc en cette période de fin de mandat à les remercier tous, élus et agents communaux de leur engagement efficace et constant pour servir la commune et ses habitants. A ces remerciements, j'associe tous ceux qui participent à rendre agréable et foisonnante la vie à Anzême: chaque Anzêmois et Anzêmoise à son niveau, les artisans et commerçants, les enseignantes de l'école, les associations d'Anzême avec tous leurs bénévoles.

Comme vous le verrez dans les pages travaux, 2013 a été une année bien remplie : aménagements extérieurs et création des parkings pour notre salle polyvalente ; fin du réaménagement de l'éclairage public du bourg et de l'enfouissement des lignes téléphoniques; station d'épuration du bourg en fonction depuis l'été. Côté routes, le SIERS est intervenu dans le bourg pour refaire la route du Plaisant et la route passant par la place du château et la salle polyvalente, Dans les villages, la traversée du village de Fournoue a été refaite ainsi que les routes du village de Busserolles et un tronçon en bas de Chignavieux. Les

employés ont entretenu les pistes, étalé le point à temps et le tout-venant, fauché et élagué le bord des routes et des pistes ainsi que le site de Péchadoire. Des achats importants ont eu lieu pour leur donner un bon outil de travail dont l'achat d'un tracteur tondeuse et d'un nouveau véhicule utilitaire flambant neuf ! De même, à la mairie l'ordinateur principal et le photocopieur ont été changés. Les derniers travaux de l'année ont concerné les travaux d'électricité permettant d'accéder à internet à la salle de réunion et à la salle polyvalente. Ainsi l'atelier d'initiation et de perfectionnement à l'informatique initié par le pays de Guéret et maintenant animé par un bénévole d'Anzême, Jean Renon, pourra désormais avoir lieu avec plus d'espace et de confort dans la salle de réunion.

L'école a comme toujours fait l'objet de toute notre attention. Notre école avec ses 63 élèves, c'est notre fierté. Que ce soit pour l'accueil, les transports et les voyages, la cantine, le matériel et les fournitures, la commune met les petits plats dans les grands. Je salue ici le travail des enseignantes et des employées communales qui s'occupent avec passion de nos petits. Nous souhaitons que cela puisse continuer longtemps. Et avec encore 10 naissances cette année, on

peut être optimiste ! Je suis cependant inquiet comme beaucoup de maires ruraux des incidences de la réforme des rythmes décidée par décret et impliquant beaucoup les communes sans malheureusement la concertation nécessaire. Cette inquiétude est partagée à Anzême par les parents et les enseignants. C'est pourquoi le conseil d'école comme le conseil municipal, souhaitent que ce décret soit réécrit et prévoit ainsi les dérogations et les adaptations correspondant aux réalités locales.

Venons-en à cette première année de fonctionnement de la communauté d'agglomération du Grand Guéret. Des projets qu'une commune ne peut mener seule ont vu le jour. C'est le cas de la mise en place du transport public agglolbus avec ses lignes dans Guéret et son transport à la demande qui permet, pour une somme modique, du lundi au samedi de se rendre à Guéret à partir de n'importe quel point de notre territoire. On peut également citer la création de la fourrière pour chiens à St-Sulpice le Guérétois qui nous manquait jusqu'ici et enfin la future création d'un crématorium à Ajain. Concernant plus particulièrement Anzême, c'est la dissolution des 3 lacs qui a fait l'objet de beaucoup de réunions et de discussions. D'ores et déjà, nous travaillons au sein de la communauté d'agglomération et avec l'office de tourisme du Grand Guéret à la préparation de la saison d'été 2014 et de l'avenir pour le site de la plage de Péchadoire .

Enfin, comme vous le savez, cette année, il y aura les élections municipales. Les 23 et 30 mars prochains, vous déciderez quels seront les 15 conseillers municipaux qui représenteront Anzême pour les 6 ans à venir. Quels qu'ils soient, je leur souhaite d'avance tous mes vœux de réussite collective pour Anzême. J'y ajoute le vœu que notre canton de Saint-Vaury ne soit pas trop bouleversé par le redécoupage annoncé des cantons et qu'en tout état de cause Saint-Vaury reste notre chef-lieu de canton.

MEILLEURS VOEUX A TOUS ET TOUTES !

Le Maire, Alain FAVIERE

VOTE DU BUDGET, RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES, TRANSFERTS DE COMPÉTENCES À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND GUÉRET, INSCRIPTION DES CHEMINS DE RANDONNÉE AU PDIPR ONT PONCTUÉ LES DÉBATS DU CONSEIL MUNICIPAL

Lors de la séance du 06 mars 2013

- **Dissolution du Syndicat des 3 Lacs**
- **Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.** Le Conseil Municipal a approuvé les conclusions du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées pour les compétences suivantes : contribution à l'Association du Pays de Guéret, contribution au SIARCA (rivières), soutien financier à l'Office du tourisme des 3 Lacs, contingent incendie (SDIS), contribution au Syndicat mixte des 3 Lacs dans l'attente de sa dissolution.
- **Révision du loyer du logement communal situé au dessus de l'Agence Postale :** l'augmentation autorisée de 2,20% a porté le loyer mensuel de M. ALAMARGUY à 204 €.
- **Modification des rythmes scolaires : choix pour une application à la rentrée 2013 ou à la rentrée 2014.** Vu les coûts supplémentaires générés par la réforme (charges de personnel, frais de transport scolaire, chauffage, électricité...), vu les problèmes d'organisation eu égard aux caractéristiques de notre école rurale et des locaux et personnels qualifiés disponibles, vu que l'application de cette réforme en l'état ne réduirait pas le temps que l'enfant passe à l'école sur la journée, lui rajouterait un déplacement le mercredi matin et les 45 minutes quotidiennes de classe en moins risqueraient de n'être remplacées que par de la garderie, le Conseil Municipal a décidé de demander de ne pas appliquer la réforme des rythmes à l'école primaire à la rentrée 2013.
- **Demande d'aide pour l'organisation d'un spectacle « Coquelicot » à Anzème en collaboration avec la Bibliothèque Départementale de la Creuse :** la Commune a versé une participation de 150 € pour le spectacle « Coquelicot » qui a été organisé le 31 mai 2013 pour un coût de 605 € (autres participations : 302,50 € du Conseil Général de la Creuse, 152,50 € de l'ASCA).
- **Réfection partielle du mur du cimetière :** le Conseil Municipal a sollicité une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour aider au financement des travaux. Dépenses : estimation du coût des travaux : 17 935,12 € TTC soit 14 995,92 € (devis entreprise NOIZAT). Recettes : montant de la DETR (35 % du coût H.T) : 5 248,57 €, fonds propres de la Commune : 12 686,55 €

Lors de la séance du 10 avril 2013

- **Approbation du compte de gestion et du compte administratif pour l'exercice 2012, affectation de résultat de l'exercice 2012.**
- **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales :** taxe d'habitation 9,21 %, foncier bâti 11,08 %, foncier non bâti 43,53 %.

- **Budget 2013 :** il s'équilibre en dépenses et en recettes, pour la section de fonctionnement à la somme de 660 898€, pour la section d'investissement à la somme de 447 184,17 €
- **Demande de modification du bail de la boulangerie :** M. MAZEROLLE ne souhaitant plus louer la partie habitation, le Conseil Municipal a donné son accord pour louer seulement la partie commerciale moyennant un loyer mensuel de 309,96 €.
- **Désignation des membres devant siéger à la Commission intercommunale des Impôts directs :** BERTRAND Michel (titulaire) et VIRLOGEUX Roger (suppléant) ont été désignés pour siéger à la CIID pour l'évaluation foncière des locaux professionnels (propriétés bâties et non bâties).
- **Motion POLLT :** le Conseil Municipal demande que tous les projets concernant la ligne à Grande Vitesse Limoges Poitiers (LGV) soient abandonnés. Construire une ligne à Grande Vitesse à VOIE UNIQUE n'est pas concevable. D'autre part, les voyageurs creusois n'auront aucun gain de temps et les voyages seront plus onéreux, ils paieraient donc deux fois : pour la construction et pour des voyages plus chers. Il demande que les travaux nécessaires soient effectués sur la ligne traditionnelle POLLT pour l'amélioration des circulations et le confort des voyageurs car il apparaît que si la LGV était construite, la ligne traditionnelle et le nombre des arrêts seraient sérieusement remis en cause.
- **Demande de subvention exceptionnelle :** le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 2 abstentions, a donné son accord de principe pour accorder une subvention exceptionnelle à l'ACCA d'Anzème. La somme exacte sera déterminée lors d'un prochain conseil municipal lorsque l'association aura fourni le montant des dépenses réelles pour leur projet de local dépeçage-découpage du grand gibier. Cette subvention ne pourra ni excéder 20 % des dépenses et ni être supérieure à 500 €.

Lors de la séance du 17 juillet 2013

- **Transfert de la compétence en matière d'aménagement, de mise en accessibilité des emplacements réservés aux arrêts de bus, d'installation, de renouvellement et d'entretien du mobilier urbain attenant (poteau, abribus...), et de signalisation horizontale et verticale des points d'arrêt.**
- **Modification de la compétence en matière de création et d'aménagement du Pôle Sports Nature :** « la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien du Pôle Sports Nature des Monts de Guéret comprenant les activités de randonnée pédestre et équestre, de course d'orientation, de Vélo Tout Terrain (V.T.T.), de cyclotourisme, de pêche, d'escalade, de vol libre, de triathlon, de trail et de canoë kayak ».

Lors de la séance du 17 juillet (suite)

- **Transfert de la compétence en matière de réalisation d'études de diagnostic territorial foncier agricole** : la réalisation d'un diagnostic foncier agricole du territoire a pour objectifs de permettre à la collectivité et aux acteurs locaux de mesurer le poids de l'agriculture et de connaître ses spécificités, d'évaluer ses atouts et ses contraintes, d'imaginer ses perspectives d'amélioration et/ou de transformation, de proposer, en concertation avec les acteurs de ce domaine économique, un certain nombre d'actions visant à développer et/ou diversifier ces activités tout en répondant aux objectifs de développement durable.
- **Accord amiable sur le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire à partir du renouvellement des conseils municipaux de mars 2014** : le Conseil Municipal a approuvé le nombre de 56 délégués communautaires et la nouvelle répartition des sièges du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération du Grand Guéret (Anzême aura 2 délégués titulaires).
- **Vacance d'un poste d'adjoint technique territorial 2ème classe** : le poste d'adjoint technique territorial 2ème classe à 25 heures hebdomadaire est déclaré vacant suite au départ à la retraite de Marie-Christine PIRES et il sera procédé au recrutement d'un nouvel agent à compter du 1er septembre 2013.
- **Demande d'achat d'une partie de parcelle communale à La Faye (en limite du village de Theix) par un particulier** : le Conseil Municipal donne son accord pour la vente à M. GROLIERE Jean-Marie de la partie de la parcelle BH 91 telle que sur le plan au prix de 1,50 € par m² (à noter que cette partie ne comprend en aucun endroit l'emprise de l'ancienne voie ferrée).
- **Participation financière de la commune aux frais de transport scolaire restant à la charge des parents d'élèves de l'école** : le Conseil Municipal décide qu'une aide financière de 22,50 € sera versée à chaque parent d'élève de l'école d'Anzême utilisant le transport scolaire à l'issue de chaque trimestre après vérification du paiement par les parents au Département.
- **Transformation du SIERS en un Syndicat départemental d'Aménagement Durable « EVOLIS 23 »** : le Conseil Municipal décide de refuser l'adhésion du département de la Creuse au futur syndicat départemental d'aménagement durable de la Creuse créé par transformation du SIERS et de ne pas approuver les statuts de ce futur syndicat départemental d'aménagement durable de la Creuse nommé EVOLIS 23.
- **Adhésion au Syndicat départemental des Energies de la Creuse (S.D.E.C) suite à la dissolution du Syndicat primaire d'Electrification de Saint-Vaury.**
- **Adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Développement de l'Informatique Communale (S.D.I.C 23) des communes de Lépaud et d'Evau-les-Bains.**
- **Location de la salle des gîtes du Puy Chaillaux** : le Conseil Municipal décide que les particuliers de la Commune pourront louer hors vacances scolaires la salle des gîtes du Puy Chaillaux au tarif de 50 € par jour si les gîtes ne sont pas réservés.
- **Demande de subventions pour l'extension et la rénovation du chauffage central à l'école et pour des travaux visant à réduire les dépenses d'énergie à l'école et à la mairie.** **Dépenses** : 9 065,22 € TTC soit 7 579,61 € H.T (devis de l'entreprise GUENDOUZ). **Recettes** : montant de la D.E.T.R. (60 % du coût H.T.) : 4 547,77 € (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), subvention du Département : (15 % du coût H.T.) : 1 136,94 € (Mise en œuvre d'un Plan Climat Energie territorial), fonds propres de la Commune : 3 380,51 €.
- **Inscription de chemins au plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée de la Creuse (P.D.I.P.R).**
- **Demande de subvention du Collège Louis Durand pour un séjour ski pour les élèves de 5ème de la commune** : Le Conseil Municipal accorde une subvention de 240 € au collège Louis Durand pour le séjour de découverte du milieu montagnard de trois enfants de la commune.
- **Rapport de la CLECT du 23 mai et du 11 juin 2013 de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret** : Le Conseil Municipal approuve les conclusions du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées concernant la réévaluation du transfert de charges de l'adhésion au syndicat mixte de l'aérodrome de Montluçon-Guéret, la réévaluation des contributions au Syndicat Mixte des 3 Lacs, la réévaluation du FNGIR d'Anzême, l'évaluation de la compétence « Transports ».
- **Convention de groupement de commande avec la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pour le marché public de fournitures et de pose de panneaux de signalisation** : M. BERTRAND Michel comme membre titulaire et M. CONSTANTIN Jacques comme membre suppléant siégeront au sein de la commission d'ouverture des plis du groupement de commandes.
- **Contrat d'assurance statutaire du personnel affilié à la CNRACL** : Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la C.N.P. et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel affilié à la CNRACL.
- **Proposition de cession de parcelles au bourg par Louis CHAMPEAUX** : le Conseil Municipal accepte la cession gratuite des parcelles du bourg AK 39 et 37 de M. CHAMPEAUX Louis.
- **Location du logement au dessus de la boulangerie et fixation du loyer** : le Conseil Municipal donne son accord pour louer ce logement et fixe le loyer mensuel à 350 €.
- **Rythmes scolaires** : vu la motion prise par le Conseil d'école d'Anzême avec une proposition d'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours et la motion de l'association des Maires et Adjointes de la Creuse (AMAC) adoptée lors de l'Assemblée Générale du 16 novembre 2013, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et une abstention, réaffirme son attachement à l'école de la République, à une vraie Education nationale garante d'équité, à la réussite et au bien-être de tous les enfants et demande pour Anzême et pour les communes qui le souhaitent le maintien de la semaine de 4 jours dans l'attente de la réécriture du décret.

L'ÉPICERIE L'ANZÊMOISE

C'EST EN JUIN 2013, QU'AUDREY DUMOULARD A REPRIS L'ÉPICERIE DE NOTRE BOURG APRÈS QUELQUES MOIS DE FERMETURE

Audrey a toujours travaillé dans le secteur du commerce et c'est en regardant une émission télévisée traitant de la reprise des petits commerces de zone rurale que lui est venue l'idée de se lancer dans cette expérience afin de sortir de son chômage. Après avoir fait quelques recherches sur le net, son attention a été plus particulièrement attirée par notre annonce de recherche de repreneur de l'épicerie.

Sa clientèle est pour le moment une clientèle de bourg, mais afin de se diversifier, elle envisage d'agrandir le côté commerce en lui annexant la réserve pour installer un rayonnage presse. D'ores et déjà vous pouvez trouver des bijoux fantaisie sur son comptoir. De plus, Audrey effectue actuellement des démarches de demande d'aides pour l'achat d'un camion de tournées afin d'élargir sa clientèle. Elle a conservé les fournisseurs du précédent repreneur en produits frais et poissonnerie.

Malheureusement, la partie logement de l'épicerie a été bien endommagée par un incendie en décembre. Elle et sa famille ont été relogées dans les gîtes du Puy Chaillaux par la commune le temps des travaux et l'épicerie a rouvert mi janvier. La vie de la petite Emma n'en a pas été ainsi trop perturbée et c'est avec plus de sérénité qu'Audrey peut aussi attendre l'arrivée d'une petite sœur à Emma en mai prochain.

Les horaires d'ouverture le temps des travaux sont un peu modifiés et sont les suivants : du mardi au samedi de 9 H à 12 H 15 et de 16 H 15 à 19 H 15, le dimanche de 9 H 30 à 12 H 15. Fermeture le lundi. ☎ 06.63.88.12.13. La ligne téléphonique 05.44.30.15.07 est actuellement indisponible suite à l'incendie.



LES ATELIERS INFORMATIQUES

L'ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE ACCUEILLE DEUX FOIS PAR MOIS LES ATELIERS INFORMATIQUES OUVERTS À TOUS



En partenariat avec le Pays de Guéret des ateliers informatiques sont organisés à Anzême depuis plusieurs années. Ils ont lieu dans la salle de la bibliothèque municipale les mercredis après-midi en moyenne 2 fois par mois, suivant les disponibilités de l'animateur.

Ils sont ouverts à tous. En 2013, 15 personnes, réparties en 2 groupes, y ont participé. Certains participants viennent avec leur ordinateur portable, les autres utilisent l'un des 4 ordinateurs portables mis à disposition par le Pays de Guéret. Au cours de ces ateliers informatiques ont été découverts des applications pour le montage des photos, la création de panoramas et de diaporamas photographiques, l'enregistrement de sources sonores, la publication assistée par ordinateur (PAO), la manipulation des fichiers et des mémoires de masse, la navigation sur Internet et le

téléchargement, l'utilisation des messageries, l'envoi de gros fichiers....

Après chaque atelier, les notes qui ont servi de pilote à l'animateur sont transmises par mail à chaque participant.

Ces ateliers informatiques qui se déroulent avec une grande convivialité sont reconduits pour l'année 2014. Les inscriptions se feront au cours d'une réunion d'information qui se déroulera le **mercredi 15 janvier à 15 H 30 dans la salle de réunion municipale d'Anzême.**

Pour les retardataires, il sera toujours possible de contacter Jean RENON

☎ 05 55 52 75 49 - Mail : jean.renon@laposte.net

LE RETRAIT D'ARGENT EN ESPÈCES EST POSSIBLE À LA BOULANGERIE

Le Crédit Agricole de Guéret a souhaité accompagner un jeune artisan boulanger de la commune d'Anzême, Rémi MAZEROLLE, en soulignant ses initiatives et son engagement pour le bourg.

Un « Point Vert », permettant pour ses clients de réaliser des retraits d'argent vient de compléter cette offre. Désormais, Anzême possède encore un peu plus de commodités permettant de développer le tissu local et le tourisme dans une localité où les activités estivales ne manquent pas.



La Montagne du 20 juin 2013.

EXPOSITIONS CRÉART 23

SOUS L'IMPULSION DE CHRISTIAN MARINO, SCULPTEUR, TOURNEUR ET CRÉATEUR DE BIJOUX EN BOIS INSTALLÉ AU THEIL, ONZE ARTISTES SE SONT REGROUPÉS EN COLLECTIF CRÉART 23 ILS ONT ORGANISÉ UNE EXPOSITION À LA SALLE POLYVALENTE À LA FIN DE L'ÉTÉ ET LE DERNIER WEEK-END DE NOVEMBRE

A n'en pas douter, Bernard ANDRIEUX - peinture sculpture, Carine ROCHER - céramique bijoux, Gilles ESCOFIER - photos, Hennie ESCOFIER - capteur de rêves, Olivier FORTIN - sculpture sur bois, Monique KRAUSS - peinture sur différents supports, Antoine ROBICHON - tournage, Yann SENCE - bijoux en serpentine, Carole SENCE - mosaïque et Christian MARINO ont du talent. Leurs expositions hautes en couleur et de grande qualité ont dévoilé leur savoir-faire artisanal et artistique. Ils ont conquis un public large et varié et la presse locale a couvert ces événements

ANZÈME

Onze artistes réunis pour CréArt 23

Sous l'impulsion de Christian Marino, onze artisans et créateurs d'art du nord de la Creuse ont décidé de se rassembler au sein d'un collectif qu'ils ont nommé CréArt 23. Puis, à la fin de l'été 2013, les onze femmes et hommes de CréArt 23 ont décidé d'organiser ensemble une première exposition-vente. Leur choix s'est porté sur la nouvelle salle des fêtes néo-futuriste d'Anzême, et c'est là que, le samedi 30 novembre et le dimanche 1^{er} décembre, sera possible d'admirer la richesse et la diversité de leurs œuvres.

Rencontres
En effet, pour commencer, il sera possible de s'attarder devant les paisibles sculptures ou les peintures fantasmagoriques et gorges de symboles cachés du joyeux peintre Bernard Andrieux. La plasticienne Carine Rocher, quant à elle, proposera une large collection de bijoux uniques, en céramique, de romantiques dessins à l'encre et de surprenantes sculptures de style « héroïc-fantasy ».

Le graphiste Gilles Escofier dévoilera en public, pour la toute première fois, une étonnante sélection de photographies et de dessins monochromes. Hennie Van Rinsum déclamera pour vous une myriade de capteurs de rêves américains, dont les tailles vont de la minuscule boucle d'oreille jusqu'au géant de plus d'1 m 70 de haut, en passant par celui, plus raisonnable, que vous pourrez installer dans votre chambre.

Le sculpteur Olivier Fortin, vous émerveillera avec ses remarquables coffrets gravés, chantournés, ornés de motifs montagnards venus de la nuit des temps, ses miroirs, admirablement sculptés, qui concilient objets utilitaires et objets d'art et ses mobiliers en bois qui accompagneront les rêves de tous les enfants.

Monique Krauss est passée, au fil des années, maître dans la peinture animalière et elle vous étonnera par la rigoureuse précision de ses œuvres, réalisées à main levée sur de vieux bois ou sur des œufs en céramique.

Le sculpteur-tourneur qu'est Christian Marino a choisi, pour sa part, de vous entraîner dans son univers géométrique, fait de tableaux en bois nœuds, en fines lamelles ou en blocs massifs, incrustés de pierre ou de métal, et également peuplé de colliers et de boucles d'oreilles incomparables.

Antoine Robichon, de son côté, fait du tournage d'art. Il étalera, sous vos yeux émerveillés, une extraordinaire diversité d'objets réalisés dans des bois méticuleusement choisis... utilitaires ou décoratifs mais toujours beaux et élégants.

L'énigmatique sculpteur de granites, serpentine et autres pierres semi-précieuses qui se nomme Yann Sence montrera le merveilleux et incroyable fruit des centaines d'heures qu'il a passé à tailler, polir et polir encore la dure matière.

Carole Sence vous rendra muets d'admiration devant ses incroyables créations de mosaïques d'art et d'émaux de Brian, véritables voyages dans l'histoire de l'art antique, qu'il soit indien, grecque ou égyptien.

Une exposition collective parallèle, réalisée par tous les membres du collectif CréArt 23, sera aussi présentée, avec pour thème « le sapin ». Elle se tiendra dans la même salle, à l'entrée.

PRÉSENTATION. Peinture de Bernard Andrieux.

ANZÈME ■ La salle des Gorges de la Creuse accueille une dizaine d'artisans et d'artistes jusqu'à ce soir 01/12

Vallée des peintres... et des créateurs

Le collectif CréArt23 a investi pour la troisième fois la lumineuse salle polyvalente d'Anzême. Pierre, bois ou peinture pour une création 100 % locale.

Ils se sont croisés sur les marchés artisanaux de Creuse et se sont retrouvés sur leurs valeurs communes : « Nous en avons assez d'être mélangés aux commerçants qui vendent de l'artisanat d'importation », dit clairement Christian Marino, le sculpteur sur bois d'Anzême, qui est à l'origine du collectif CréArt 23. Leur première exposition s'est déroulée cet été, dans cette même salle des Gorges de la Creuse.

Ce salon n'est pas non plus un marché de Noël : pour le fromage et les chocolats, il faudra plutôt aller à La Colle-Dunoise ce week-end. La vallée des peintres est bien animée, durant ce week-end de l'Avent, jusqu'à Noël. Les artistes du collectif vivent d'ailleurs presque tous au bord de cette vallée à haute valeur ajoutée artistique.

Salon CréArt 23. Entre 8h jusqu'à ce soir, 19 heures, à la salle des Gorges de la Creuse, à Anzême. Exposants : Bernard Andrieux (peinture sculpture), Carine Rocher (bijoux), Olivier Fortin (sculpture sur bois), Hennie Van Rinsum (dessin), Gilles Escofier (photos) et Hennie Van Rinsum (dessin). Olivier Fortin (sculpture sur bois) de droite. Monique Krauss (peinture sur différents supports) de Champsaurant. Antoine Robichon (tournage) de Saint-Christophe. Yann Sence (bijoux en serpentine). Carole Sence (mosaïque) de Sainte-Feyre.

COLLECTIF. Ces artistes et artisans se sont réunis au parloir de Christian Marino (en haut à gauche), sculpteur sur bois d'Anzême. PHOTOS MARIE-HELE FERRER

ARDOISES. Une bonne idée pour le jardin.

DESTAIRE. Inspiration animalière pour Monique Krauss.

BIJOUX. Élégance limousine avec les châtreaux, des bijoux en serpentine et granite.

CÉRÉMONIE AU MONUMENT AUX MORTS



Elus, population, représentants des associations, enfants des écoles se sont réunis, ce 11 novembre dernier au Monuments aux Morts pour la traditionnelle commémoration du souvenir de l'armistice de la guerre 14-18.

Le Maire, Alain FAVIERE, après avoir délivré le message de Kader ARIF, Ministre délégué à la Défense, chargé des Anciens Combattants, a lu la lettre qu'Emilie, une fillette de 15 ans écrivit à sa mère, le 12 novembre 1918, le lendemain de la signature de l'Armistice :

« Ma petite maman bien-aimée,

Un pâle soleil s'est levé hier parmi la neige mouvante des nuages. Je dis qu'il était pâle, et pourtant, n'était-ce pas le plus brillant qui ait apparue depuis bientôt cinq ans ? Le soleil de novembre éclairait un beau jour de gloire, le jour que

depuis longtemps nous avions rêvé. Cette joie nous fut révélée par la cloche du lycée. Ce ne fut plus le glas de la mobilisation, ni le tintement mêlé au long et sinistre miaulement des sirènes qui nous appelaient à chercher un refuge dans les caves au moment des alertes, mais ce fut un long et gai carillon qui nous rappela que nous vivions un moment si solennel, nous invitant à nous recueillir. Cette cloche a plongé bien des familles dans une joie délirante car c'était le signal de la délivrance tant demandée de leurs chers prisonniers ou de leurs chers poilus. Mais elle en a plongé bien d'autres dans une incommensurable tristesse car beaucoup attendront en vain le retour de leurs bien chers disparus. Moi en particulier, je fus hier bien peinée car la pensée de mon héroïque papa m'a suivie partout. Lui qui fut enlevé si jeune et si fort laissant derrière lui une jeune tige si frêle n'ayant plus que comme tuteur une pauvre maman si affligée.

Ce cauchemar, ce mot prononcé par tous, la "guerre", on ne l'entendra donc plus. Cette hantise qui faisait saigner le cœur de tant de mères, d'épouses, de sœurs, de fiancées, est donc disparue et ne reparaitra plus ? C'est donc bien vrai, on ne s'entretient plus ? O merci mon Dieu ! ... Ma petite maman, tu vas, en lisant cette lettre, te demander si je suis folle, mais pardonne-moi, car ne pouvant être auprès de toi pour te confier tout ce que je pense, il faut que je le fasse par lettre.

Au revoir ma petite maman chérie, et accepte mes plus tendres baisers ». Emilie.

DÉPART EN RETRAITE À LA COMMUNE

BEAUCOUP D'ÉMOTION AUTOUR DE MARIE-CHRISTINE PIRES À L'OCCASION DE SON POT DE DÉPART EN RETRAITE. PERMETTEZ-NOUS DE LUI RENDRE HONNAGE DANS LES COLONNES DE CE BULLETIN



Marie-Christine, mais est-ce bien nécessaire de vous la présenter, tout le monde, petits et grands, la connaissent pour son dynamisme, sa gaité et sa fidélité au service de la commune. Elle a assuré son service sans jamais se départir de son sourire et début juillet, élus, parents d'élèves, enfants, collègues étaient autour d'elle pour lui souhaiter une bonne retraite bien méritée.

Alain FAVIERE, le soulignait dans son discours des vœux de cette année : « Vous êtes les chevilles ouvrières de la vie municipale d'Anzême et les garants de son fonctionnement harmonieux. Votre mission n'est pas facile à une époque où l'égoïsme règne trop souvent. Etre élu ou agent communal, c'est accepter d'assumer une vocation inverse : celle de se mettre au service de l'intérêt général, au service de tous les Anzêmois avec efficacité, disponibilité, réserve, tact, discrétion et abnégation. » Nous pouvons dire que tu as bien rempli ton contrat, encore merci Marie-Christine, très bonne retraite à toi, et nous savons que même maintenant, tu n'es jamais loin de tes petits-enfants et des enfants de la commune et que tu les accompagnes bien volontiers dans leurs sorties.

TRANSPORT À LA DEMANDE



Anzême fait partie du secteur 1 « GUERET NORD » du Transport à la demande. La ligne dessert Anzême, Glénic, Jouillat, Saint-Fiel, et Saint-Sulpice-le-Guérotois. Pour Anzême il dessert 19 points d'arrêt : Anzême Mairie, Aube, Birat, Busserolles, Cherfoulaud, Chignaroche, Chignavieux, Clérat, Courtille, Forges, Fournoue, la Grande Breuille, Jupille, Montbut, Péchadoire, le Puy Chaillaux, Le Theil, Ventenat, Le Vignaud.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le Transport à la Demande (TAD) fonctionne toute l'année même pendant les vacances scolaires, du lundi au samedi sauf les jours fériés. Il propose deux allers-retours par jour sur chaque secteur pour desservir les pôles de proximité.

Il fonctionne uniquement sur réservation préalable. Les itinéraires des bus TAD sont fixés chaque jour en fonction des réservations et calculés pour garantir l'horaire d'arrivée. La prise en charge et la dépose des voyageurs s'effectuent à des arrêts de transport en commun prédéfinis. Seules les personnes âgées de plus de 80 ans, les personnes en fauteuil roulant ou les personnes en situation de handicap disposant d'une carte d'invalidité à 80 % peuvent être prises en charge et déposées à leur domicile.

INFOS, TARIFS ET RENSEIGNEMENTS

Ouvert du lundi au vendredi de 9 H à 12 H 30 et de 13 H 30 à 18 H 30. Le samedi matin de 9 H à 12 H 30.

☎ 05 55 51 91 91 - place de la Gare à Guéret
ou www.grandgueretmobilite.fr



INTERCOMMUNALITÉ

DEPUIS LE 1ER JANVIER 2013, LA COMMUNE A DÉLÉGUÉ LA COMPÉTENCE « TOURISME » À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND GUÉRET. C'EST EN DÉCEMBRE 2013 QUE LE SYNDICAT DES 3 LACS A ÉTÉ DISSOUS PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Le syndicat mixte des 3 Lacs avait été créé en novembre 1983 suite à la construction de 3 barrages hydroélectriques sur la Creuse. Il était alors composé du Département de la Creuse et des communes de Glénic, Jouillat, Anzême, Champsanglard, Le Bourg d'Hem, La Celle-Dunoise. Il avait pour but l'étude, l'aménagement et la gestion des équipements touristiques, sportifs et socio-éducatifs aménagés sur les sites de la vallée de la Creuse concernés par les barrages de l'Age, de Champsanglard et des Chezelles. Sur Anzême, on peut citer la plage, le camping et les chalets mobiles, le terrain de tennis, la buvette, les gîtes du Puy Chaillaux... L'office de Tourisme des 3 Lacs assurait la promotion, les réservations et l'animation des sites. En 2003, Glénic est devenue membre de la Communauté de communes de Guéret-Saint-Vaury et a quitté le syndicat. En décembre 2012, le Conseil Syndical des 3 Lacs actait la dissolution du Syndicat Mixte des 3 Lacs. Vous voyez sur la photo ci-dessous les 10 représentants des communes au côté du Président des 3 Lacs, Jean Commergnat, et de son secrétaire, Hervé Epailard. Chaque commune avait 2 représentants : pour Anzême, il s'agissait de Nicole Beaudroux et d'Alain Favière.



Au 1er janvier 2013, les communes de La Celle-Dunoise et du Bourg d'Hem adhéraient à la communauté de communes du Pays Dunois et les communes d'Anzême et de Jouillat entraient dans la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. Chacune de ces 2 communautés ayant la compétence « Tourisme », à partir de cette date, le syndicat devenait composé du Conseil Général, de la communauté de communes du Pays Dunois, de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et de la commune de Champsanglard.

Durant cette année 2013, un comité de pilotage a été mis en place chargé de définir les règles d'une répartition équitable de l'actif (terrains, bâtiments, mobiliers...) et du passif (emprunts à rembourser) du Syndicat entre ses différentes composantes, permettant à chacun de disposer pleinement des infrastructures existant sur son territoire.

En décembre dernier, le Préfet a pris l'arrêté mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat Mixte des 3 Lacs à la date du 31 décembre 2013. La dissolution définitive et complète interviendra dans un délai de 6 mois.

La saison d'été 2014 se prépare dès maintenant. Les personnels communaux continueront comme précédemment d'intervenir sur les sites pour l'entretien, le ménage, l'accueil...

D'ores et déjà, nous travaillons en étroite collaboration avec la Communauté d'Agglomération et avec l'Office de Tourisme du Grand Guéret, notamment à la préparation de la saison d'été 2014 et au développement du site de Péchadoire.



Anzême apparaît, depuis 2013, pleinement dans le guide et la carte touristiques des Monts de Guéret . Notre offre de chemins de randonnée est actuellement revue par le service sports nature de la Com d'Agglo afin que ceux-ci intègrent le réseau des PR (petites randonnées) dans le cadre de l'édition d'un topoguide « Les Monts de Guéret à pied » (collection de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre. A cela se rajoute, la création de 2 circuits de randonnée VTT. Un balisage spécifique à ces 2 activités va être mis en place au printemps prochain.

Notons aussi qu'en 2013 a vu le jour l'école des sports nature. Elle permet à tous enfants et adultes, de pratiquer les sports de pleine nature. On pouvait ainsi découvrir ou se perfectionner en escalade, randonnée pédestre, marche nordique, VTT, canoë-kayak, pêche et course d'orientation. On pouvait également louer du matériel : VTT randonnée et enduro adultes et enfants, kit d'orientation et , bâtons de randonnée et canoë .

Trois points d'accueil avaient été mis en place : sur la base de loisirs de Courtille, au pont de Glénic et sur la base de loisirs de Péchadoire d'Anzême.

Pour tous renseignements complémentaires, nous vous invitons à prendre contact avec les services de la Com d'Agglo au 05 55 41 04 48 ou par mail à sports.nature@agglo-grandgueret.fr

RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS

Tous les jeunes Français et Françaises sont tenus de se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire.

La mairie leur délivre une attestation de recensement, document obligatoire pour pouvoir s'inscrire à tout concours ou examen soumis au contrôle de l'autorité publique.

Le recensement est la condition indispensable à l'inscription sur les listes électorales.

LISTE ÉLECTORALE



Du 1er janvier au 31 décembre 2013, nous avons enregistré pour une population de 553 habitants :

- 32 inscriptions
- 11 radiations, soit 497 électeurs inscrits sur la liste électorale.
- 2 inscriptions de ressortissants européens en 2013, soit 4 inscrits sur les listes complémentaires « R ressortissants U.E » pour les élections municipales et européenne.

DERNIERS JOURS DE DÉCEMBRE

A L'ÉCOLE



Comme tous les ans, à l'issue du très beau spectacle présenté par les élèves de l'école d'Anzème, le Père Noël de la

commune en personne a offert un cadeau à chaque enfant.

Bravo à l'équipe enseignante pour son dynamisme et aux enfants pour leur très grande concentration sur scène !

POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Un colis a été offert aux habitants de la Commune de plus de 75 ans sans oublier les aîné(e)s qui résident en maison de retraite : 75 colis ont été portés par les conseillers municipaux au domicile de chacun ou en maison de retraite et c'est toujours un plaisir d'aller à leur rencontre et partager un peu de leur quotidien.

RÉSULTAT DU 10^{ÈME} CONCOURS DES MAISONS FLEURIES



En novembre dernier, les participants du 10^{ème} concours des maisons fleuries se sont retrouvés pour la traditionnelle remise des prix.

Les membres de la commission de fleurissement les ont bien entendu félicités pour leur investissement et leurs belles réalisations. Des remerciements ont été également adressés à la jardinerie MOREAU pour la qualité des plans fournis, sans oublier Georges MALARTRE pour toutes les photos qui ont été diffusées en boucle au cours de cette soirée bien sympathique.

Le palmarès est le suivant :

Catégorie 1 - Parcs et jardins

- 1 - Serge AUSSOURD à Fournoue
- 2 - Naël LEMOINE au Vignaud
- 3 - Paulette REVEIL à Chignavieux

Catégorie 2 - Pots, jardinières et petites surfaces

- 1 - Cédric TAILLEVENT à Cherfoulaud
- 2 - Marie-Christine PIREs à Cherfoulaud
- 3 - Yvette BARBE à Montbut

REMISES DE MÉDAILLES

FRANCIS, NICOLE ET VIVIANE ONT ÉTÉ RÉCOMPENSÉS POUR LEUR COMPÉTENCE ET LEUR DÉVOUEMENT. FRANCIS POUR 20 ANS DE SERVICE EN TANT QU'AGENT COMMUNAL, NICOLE ET VIVIANE POUR 30 ANS AU SERVICE DE LA VIE MUNICIPALE

Le Maire d'Anzême était fier de rendre ce légitime honneur à Francis SALSKOUSKI, Nicole BEAUDROUX et Viviane GUITTARD, ce samedi matin de décembre en présence de Philippe BAYOL, Vice Président du Conseil Général de la Creuse. Il a rappelé le parcours des trois récipiendaires en ces termes :

« Aujourd'hui, nous allons donc honorer trois serviteurs fidèles de la commune. Je commencerai par celui qui va recevoir la médaille d'argent : j'appelle donc **Francis SALSKOUSKI**.

Francis, tu me disais hier être presque né avec un tracteur. Oublions vite cette année passée qui t'en a éloigné et qui a été bien dure pour toi et réjouissons-nous de te retrouver bien vite sur le tracteur de la commune. Tes études, en apprentissage agricole et pour le brevet professionnel agricole devaient te permettre de t'installer comme agriculteur mais, finalement, en 1987 tu as été embauché pour la première fois comme contractuel par la commune d'Anzême. Ce contrat sera entrecoupé par un an d'armée d'avril 88 à mars 89. En 1991, tu deviens enfin agent communal stagiaire avant d'être titularisé en 1992. Du petit jeune qui débute aux côtés de Jacky LEBLANC, te voilà maintenant devenu un ancien. Félicitations Francis et merci pour ces années passées sur le tracteur pour entretenir les routes, chemins, terrains et pistes de la commune.



J'appelle maintenant celles qui vont recevoir la médaille vermeil récompensant 30 ans passées au conseil municipal d'Anzême : **Nicole BEAUDROUX et Viviane GUITTARD**.

Nicole et Viviane, vous avez été élues pour la première fois en 1983, c'était hier ! Vous suiviez ainsi l'exemple de vos pères : Nicole, ton père a effectué deux mandats à Anzême et Viviane ton père a été conseiller municipal à Saint-Sulpice-le-Guérétois.

Viviane, je me souviens qu'à mes débuts au conseil en 2001, lors des diverses réunions sur le secteur, j'étais impressionné car tu étais plus connue que le « loup blanc » et c'est toi qui m'a présenté, moi le petit nouveau, à tout le monde. Il faut dire que tu as été d'une assiduité remarquable à toutes les réunions. Tu es ainsi le pilier du syndicat de l'eau où tu as siégé pendant longtemps avec René MAGNON, puis maintenant avec son fils Pierre. Toujours auprès de René MAGNON, tu as participé pendant de très nombreuses années aux réunions pour le collège de Saint-Vaury et pour les transports. Aujourd'hui, c'est Yvette qui t'accompagne.

Cette médaille vermeil, tu la mérites amplement car au cours de ces 30 années de mandat municipal tu as consacré énormément de ton temps au service des Anzêmois, en sacrifiant avec beaucoup d'abnégation des heures de loisirs et de liberté, des heures aussi d'intimité familiale. Félicitations et merci à toi Viviane.

Nicole, ton implication pour la commune dure également depuis 30 ans. Conseillère depuis 1983, puis adjointe en 1989 et 1995, tu t'es beaucoup impliquée au sein du syndicat des 3 lacs pour le développement du tourisme dans notre commune. En 2001, tu souffles un peu et je te succède à la place d'adjoint. Je te dois pour ces 6 années une énorme reconnaissance car tu m'as fait profiter de ton expérience sur les différents dossiers, tu m'as expliqué avec patience et avec Colette les méandres du budget et de la comptabilité publique, nous avons préparé ensemble les dossiers aux 3 Lacs, bref, tu m'as bien mis le pied à l'étrier.

Je me souviens quand William CHERVY, en 2004, t'as remis la médaille d'argent des 20 ans et surtout du temps interminable pour prendre la photo temps pendant lequel tu as dû rester debout longtemps avec la jambe cassée ! Je me souviens aussi de ton départ en retraite en 2007. Et pour ne pas faire mentir l'adage qui dit qu'à la retraite on a un emploi du temps plus chargé qu'avant, je t'ai demandé en 2008 d'être première adjointe au maire, ce que tu as accepté et je t'en remercie. La tâche n'a pas été facile et la vie communale n'a pas été un long fleuve tranquille. Citons entre autre : la reconstruction de la salle polyvalente où ton soutien m'a été un aide indispensable mais aussi, ces derniers mois, le passage à la communauté d'agglomération qui a décuplé les réunions et les prises de décision.

Merci pour ces années de collaboration efficace et constante, merci de m'avoir aidé bien souvent de tes suggestions et de tes conseils au sein de notre équipe. Pour toutes ces raisons, je suis particulièrement heureux de te remettre aujourd'hui ce témoignage de reconnaissance officielle et je te rappelle que la médaille d'or c'est 35 ans donc tu vois ce qu'il te reste à faire !! »

INAUGURATION DE LA SALLE POLYVALENTE

IL Y AVAIT FOULE À ANZÈME EN CE DÉBUT D'ANNÉE 2013 POUR INAUGURER LA TOUTE NOUVELLE SALLE POLYVALENTE ET CÉLÉBRER LA NOUVELLE ANNÉE LORS DE LA PRÉSENTATION DES VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ AUX HABITANTS, ASSOCIATIONS, PERSONNALITÉS DU DÉPARTEMENT ET POUR LA PREMIÈRE FOIS AUX ÉLUS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND GUÉRET



A l'extérieur le traditionnel coupé de ruban...



A l'intérieur les discussions vont bon train

Après avoir coupé le traditionnel ruban « bleu blanc rouge », les discours ont commencé et c'est en ces termes qu'Alain FAVIERE a parlé de la salle polyvalente des Gorges d'Anzême :

« J'en viens maintenant à celle qui est l'objet de toutes nos attentions aujourd'hui : la salle polyvalente d'Anzême. Je me souviens comme si c'était hier du coup de fil des pompiers qui m'avertissaient qu'ils étaient en route pour Anzême car on venait de leur signaler des flammes qui sortaient de la salle. J'étais alors loin de m'imaginer ce que j'allais découvrir 5 minutes plus tard. Un brasier énorme détruisant tout et menaçant même l'école, la mairie et l'église. Après le travail remarquable des pompiers, le sinistre était circonscrit mais il ne restait plus rien de notre salle. Je me souviens aussi que le lendemain matin tu étais venu sur place Fifi nous assurer de ton soutien. Les Anzêmois venaient se rendre compte de la catastrophe : il n'y avait plus qu'un tas de cendres là où ils avaient tant de souvenirs : un mariage, un bal, une fête de Noël, un spectacle... Il a fallu alors s'organiser pour le repas des écoliers (merci Sandrine à l'auberge des Gorges d'Anzême), il a fallu rénover l'ancienne cantine de l'école, s'occuper de tous les papiers pour l'assurance (merci à Jacques CONSTANTIN, Expert de Groupama, qui a suivi notre dossier avec empathie et professionnalisme) ; il a fallu prévoir la reconstruction en choisissant un architecte, Mme RIPP MASSENDARI. Certains ont trouvé que nous allions trop vite, d'autres voire même les mêmes, que nous allions trop lentement. En tout cas, la vie n'a pas été un long fleuve tranquille. Si tout s'est bien passé avec l'assurance, il n'en sera pas de même pour le passage de l'architecte des bâtiments de France. Ce dernier, tout puissant dans le périmètre restreint autour de l'église nous interdit de reconstruire au même endroit et alla même jusqu'à nous conseiller, plutôt que d'en reconstruire une autre, de nous servir de notre église comme salle polyvalente. Finalement, il accepta le principe d'une nouvelle construction mais un peu plus loin sur la parcelle adjacente. Un petit problème restait, la fameuse parcelle appartenait à un particulier. J'étais donc dans mes petits souliers quand je contactais pour la première fois au téléphone Raymond PERRIN à Paris et que je lui exposais franchement nos soucis. Le courant passa tout de suite entre nous et après des visites sur place, conscient de l'importance de cette parcelle pour la commune, il accepta de nous la vendre sans profiter de la situation. Au contraire, il utilisa même l'argent de la vente pour rénover l'ancienne maison de famille en quatre logements renouant ainsi avec l'histoire familiale et repeuplant le bourg. Raymond, cher bienfaiteur, nous ne pourrions jamais assez vous remercier pour votre compréhension. La commune y a gagné un cœur de bourg remodelé avec une grande salle et des parkings et moi j'y ai gagné des amis : Raymond, Florence son épouse (j'ai d'ailleurs eu l'honneur de célébrer votre mariage à la mairie d'Anzême) et leur adorable fils, Clément. Encore une fois, à tous les trois, tous nos remerciements. »

Puis il a terminé son discours en citant «le poème écrit il y a 27 ans par Lucien COLOMBEYRON un conseiller municipal d'Anzême, un peu poète, à l'occasion de l'inauguration de la première salle polyvalente d'Anzême : c'était le samedi 7 septembre 1985 :

*Notre petite commune
Est aujourd'hui à la une.*

Depuis peu de temps on en parle

Elle est debout notre salle communale.

*Oui elle a vu le jour
après bien des jours.*

*Pour aller aussi vite
il a fallu le travail en équipes.*

*Parfois quelques critiques
qu'on oublie assez vite.*

Quoique un peu cachée

*Derrière notre clocher
mais construite selon nos moyens*

Moi je la trouve bien.

*Elle est là pour tous ceux qui voudront
de temps en temps s'y réunir*

*pour boire et manger
pour rire et chanter .*

*Tout ce beau monde
pourra y faire la ronde*

Ensemble jeunes et vieux

Qu'y a-t-il de mieux ?

*A tous ceux réunis
je vous dis merci.*

LES TRAVAUX

LA SALLE POLYVALENTE

A L'INTÉRIEUR, QUELQUES MALFAÇONS QUI AVAIENT ÉTÉ CONSTATÉES ONT ÉTÉ REPRISSES. A L'EXTÉRIEUR, LES DERNIERS AMÉNAGEMENTS ONT ÉTÉ ACHEVÉS ET APRÈS UNE PREMIÈRE ANNÉE DE FONCTIONNEMENT, LE BILAN DE SON UTILISATION EST POSITIF



LES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ONT ÉTÉ ACHEVÉS EN 2013

L'enrobé des parkings a été réalisé par l'entreprise COLAS ainsi que l'enrobé de couleur tout autour du bâtiment. Le marquage des 32 places, la pose des quilles ainsi que la fixation des six bancs qui ont complété le mobilier extérieur ont été réalisés en régie par les employés communaux.

La plantation des arbres et arbustes, l'aménagement paysager et l'évacuation des eaux pluviales ont été confiés à l'entreprise Peyrot.

Enfin, côté sécurité, l'escalier d'accès au parking supérieur a été mis aux normes avec la pose de chaque côté d'une rambarde et de peinture de signalisation.

A L'INTÉRIEUR

Le parquet qui présentait des défauts d'aspect et des problèmes de planéité a été poncé et traité, sous garantie, par l'entreprise Naudon Mathé Frères.

Les seuils de raccord entre le parquet et le carrelage ont de la même façon été entièrement repris. Depuis, l'ensemble donne satisfaction.

Le système de chauffage avec pompe à chaleur a été réglé de façon optimale grâce à Thibault PARIS, Conseiller en Energie Partagé à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, qui a fait l'interface entre l'entreprise et la commune. Depuis, nous appliquons des consignes précises pour une utilisation plus simple et plus économique.

Le montant de ces travaux s'élève à 36 368 € pour les parkings et enrobé et à 12 975 € pour le solde des aménagements divers de l'extérieur. La commune a perçu en 2013 deux subventions exceptionnelles de l'Etat : 10 000 € et 9 000 € sur les réserves parlementaires du Sénateur et du Député. Elle a également reçu le solde de la subvention des 3 Lacs

ECLAIRAGE PUBLIC ET VOIRIE DU BOURG

POUR ACHEVER LES TRAVAUX DU BOURG ET CRÉER AINSI UN ENSEMBLE COHÉRENT ET ADAPTÉ À L'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE, L'ÉCLAIRAGE PUBLIC A ÉTÉ RÉALISÉ



La 2^{ème} phase d'installation de l'éclairage public et l'enfouissement des lignes téléphonique sont terminés. Cela va de la place de la Mairie jusqu'à la route départementale en passant par la salle Polyvalente et la place du Château. Les travaux ont été réalisés par les entreprises SOCALEC et France TELECOM pour un coût total de 35 470 €.

Pour ces aménagements, la commune a reçu des subventions d'un montant de 14 520 € qui se décomposent ainsi :

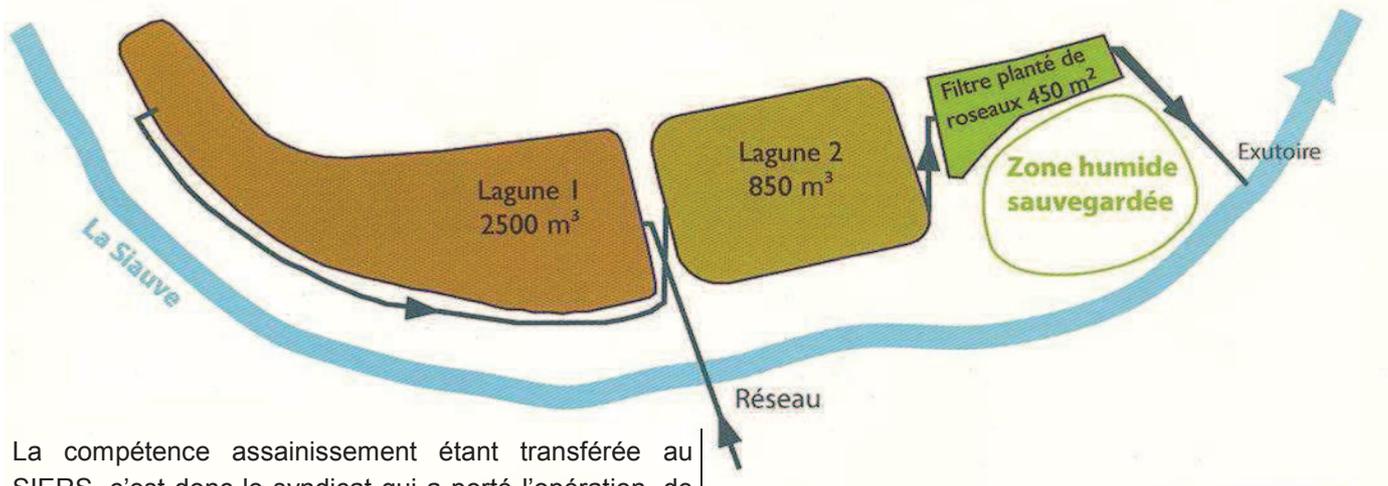
- Syndicat départemental d'Electrification de la Creuse (SDEC) : 8 420 €
- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) : 4 067 €
- 1 % Paysager : 2 033 €

La voirie a également été refaite sur cette portion de voie par le SIERS pour un montant de 9 893 €.

LES TRAVAUX

DÉBUTÉE EN AOÛT 2012, LA STATION D'ÉPURATION PAR LAGUNAGE A ÉTÉ MISE EN SERVICE EN AOÛT 2013. RÉTROSPECTIVE SUR LES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE SERVICE VOIRIE DU SIERS EN CONCERTATION AVEC LA COMMUNE

LA STATION D'ÉPURATION PAR LAGUNAGE



La compétence assainissement étant transférée au SIERS, c'est donc le syndicat qui a porté l'opération, de la phase études à la réalisation des travaux en passant par la conception.

Le chantier comportait plusieurs contraintes importantes pour la préservation de ce site naturel et touristique et c'est donc en concertation avec les élus de la commune, les usagers, les randonneurs, les agriculteurs, la Police de l'Eau ou de la Fédération de Pêche et enfin le Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin que le projet a vu le jour. Les inquiétudes ont été levées par la prise en compte :

- des contraintes environnementales liées à la zone Natura 2000, avec la sauvegarde des zones humides et des arbres remarquables classés, mais aussi la faune et la flore ont été respectées.
- Des attentes fortes de la population très attentive à la préservation des chemins de randonnée et enfin pour les pêcheurs la création d'un passage à gué pour le maintien des frayères à truites ont également fait partie intégrante de l'étude de faisabilité de l'avant projet.
- Enfin, et non des moindres, restait pour le SIERS à répondre, aux exigences de la commune en terme d'impacts financiers sur les usagers et un compromis avec la commune a été trouvé avant de débuter le chantier. Aujourd'hui, l'on peut annoncer que le coût sera finalement inférieur de 7 % à ce qui était prévu. La hausse de la redevance sera en conséquence un peu en dessous des 33 % envisagés.

POURQUOI LE CHOIX DU LAGUNAGE ?

L'épuration par lagunage et filtres plantés de roseaux est un système performant qui a l'avantage d'avoir un impact plus neutre sur le milieu et de proposer une solution efficace en terme d'intégration paysagère de la station dans son environnement. Le résultat final est un projet qui s'intègre parfaitement à la topographie du lieu, qui facilite l'écoulement de l'eau dans la zone humide à préserver et qui ne dénature pas le site touristique de la Vallée de la Creuse.

La mise en eau des bassins a été réalisée fin août 2013 et la station fonctionne normalement depuis septembre dernier.



Le filtre à roseaux de 450 m² avant sa mise en eau

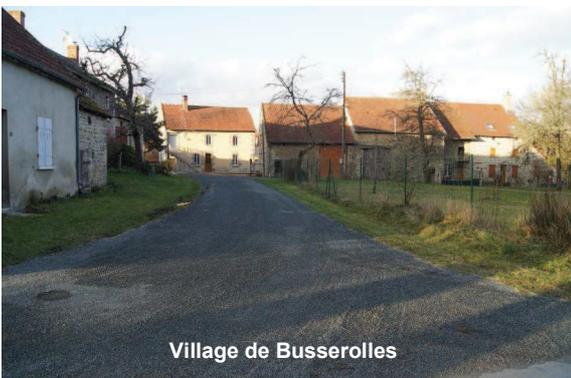
LES TRAVAUX

SI LES AMÉNAGEMENTS DU BOURG SONT TERMINÉS, LES VILLAGES N'ONT PAS ÉTÉ OUBLIÉS EN 2013. DE PLUS, LA COMMUNE A FAIT PLUSIEURS ACHATS D'IMPORTANCE POUR PERMETTRE AUX AGENTS DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL

LA VOIRIE



Village de Fournoue



Village de Busserolles

- A Fournoue les travaux de goudronnage ont concerné la route communale qui traverse le village quant à Busserolles, c'est le hameau dans son entier qui a été refait. Coût de ces deux opérations réalisées par le SIERS : 34 736 €
- A Chignaroche, un chemin a été réaménagé pour un coût de 1 196 €.
- A Chignavieux, un petit bout de route dans le bas du village particulièrement dégradé a refait peau neuve suite à l'intervention du SIERS. Coût : 4 839 €.

Les agents communaux ont entretenu les pistes (1467€ de tout-venant), étalé le point à temps (1277€ comprenant l'achat des matériaux et la location du camion-benne), fauché et élagué les accotements.

UTILISATION DE LA VOIRIE

Souvent, les résidents de nos hameaux se plaignent des vitesses excessives de certains conducteurs. Nous profitons de ce bulletin pour rappeler que tout conducteur doit adapter sa vitesse de façon à pouvoir, en toute circonstance, s'arrêter devant un obstacle possible. La vie d'autrui et plus particulièrement celle de nos enfants et petits-enfants doit prévaloir sur un gain de temps infiniment minime

MATERIELS DIVERS



- Pour l'entretien des espaces verts la commune a fait l'acquisition d'un tracteur tondeuse avec relevage hydraulique du panier qui permet une évacuation des déchets de tonte directement dans une remorque. Une tondeuse débroussailluse a également été achetée pour accéder aux terrains plus accidentés ainsi qu'une petite tronçonneuse. Coût 21 420 €.

- Le véhicule de la commune qui avait largement fait son temps a été remplacé par un Citroën Berlingo, pour

les déplacements des agents en toute sécurité. Coût 13 139 €.

- Le tracteur CASE a été équipé d'un relevage avant pour le passage de la lame de déneigement, ainsi que d'une masse d'alourdissement avant et arrière et enfin d'une assistance de l'embrayage pour une utilisation plus confortable.



INCIVILITÉS : DÉPÔTS DE DÉCHETS

Ces derniers mois un certain nombre d'incivilités ont été constatées. Les agents communaux ont ramassé des déchets qui n'ont pas lieu d'être déposés en pleine nature.

Nous rappelons tous les ans dans le bulletin municipal les heures d'ouverture des déchetteries environnantes afin que chacun puisse emmener ses déchets gratuitement et ainsi préserver et respecter la qualité de notre environnement.



INFOS DIVERSES

LES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

La réservation de la salle polyvalente se fait à la Mairie et c'est Angélique PIRES qui assure le suivi des locations, état des lieux d'entrée, remise des clés et état des lieux de sortie.

En 2013 elle a été occupée 103 jours qui se décomposent comme suit :

- réunions de la mairie ou de l'école : 7 jours
- Particuliers habitant de la commune : 12 jours
- particuliers hors commune : 5 jours
- expositions : 9 jours
- associations communales : 68 jours

POUR INFORMATION

Les horaires des états des lieux ont été fixés en fonction de heures de travail de l'agent responsable afin d'éviter des déplacements qui n'ont pas lieu d'être.

- L'état des lieux d'entrée et la remise des clés ont lieu le vendredi à 17 H
- L'état de lieux de sortie se fait le lundi à 14 H.

	LA SALLE	LA CUISINE
Particuliers de la commune	110 €/1 journée 165 €/2 journées consécutives	50 €/1 journée 75 €/2 journées consécutives
Particuliers extérieurs à la commune	180 €/1 journée 270 €/2 journées consécutives	60 €/1 journée 90 €/2 journées consécutives
Associations de la commune	Gratuité	Gratuité
Expositions	110 €/5 jours hors week-end 110 € pour les 2 jours du week-end	
Ventes commerciales	360 €/jour	

En supplément la consommation électrique est facturée :

- du 1^{er} novembre au 31 mars : 0,15 €/Kw
- du 1^{er} avril au 31 octobre : 0,08 €/Kw

La caution s'élève à 200 €.

LES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DE RÉUNION

Cette salle communale est plus particulièrement réservée pour les réunions et expositions. Elle est équipée de 15 tables et de 96 chaises et elle peut accueillir jusqu'à 61 personnes.

Les tarifs de location ont été fixés en Conseil Municipal du 12 avril 2011 et sont les suivants :

- Particuliers et associations hors commune : 40 € la journée et 25 € la demie journée
- Pour les associations de la commune, elle est gratuite.



LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE VALIDE 15 ANS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2014



A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'ALLONGEMENT DE CINQ ANS POUR LES CARTES D'IDENTITE CONCERNE :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

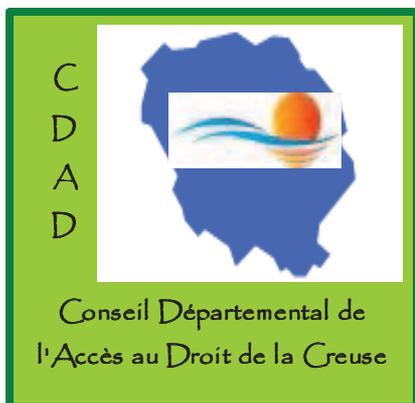
ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

INFOS DIVERSES

UN CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT DE LA CREUSE POUR CONNAÎTRE SES DROITS ET SES OBLIGATIONS

INSTITUÉ PAR LA LOI DU 10 JUILLET 1991, PUIS DU 18 DÉCEMBRE 1998 RELATIVE À L'ACCÈS AU DROIT ET À LA RÉOLUTION AMIABLE DES CONFLITS, UN CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT (C.D.A.D.) EXISTE EN CREUSE.



Le C.D.A.D. est un groupement d'intérêt public doté de la personnalité morale, et placé sous la présidence de la Présidente du Tribunal de Grande Instance de Guéret.

Cette structure réunit différents acteurs qui oeuvrent pour l'accès au droit dans le département : les professionnels du droit (avocats, notaires, huissiers de justice...), les collectivités en charge des politiques sociales (association départementale des maires, Conseil Général...) les associations spécialisées (UDAF, ARAVIC, AECJF...) et l'État (Tribunal de Grande Instance, Préfecture...).

QU'EST-CE QUE L'ACCÈS AU DROIT ?

Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son niveau de vie ou le lieu où elle habite, doit pouvoir :

- Connaître ses droits et ses obligations,
- Être informée sur les moyens de faire valoir ses droits ou d'exécuter ses obligations.

L'accès au droit consiste à offrir, dans des lieux accessibles à tous :

- Information sur les droits et devoirs des personnes,
- Orientation vers les organismes, services ou professionnels chargés d'assurer ou de faciliter l'exercice des droits,
- Aide à l'accomplissement de démarches nécessaires à l'exercice d'un droit ou l'exécution d'une obligation (constituer un dossier, rédiger un courrier...)

QUELLES SONT LES ACTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT DE LA CREUSE ?

- Informations juridiques gratuites dans différents domaines : droit de la famille (mariage, Pacs, divorce...), droit du travail (contrat, licenciement...), logement, surendettement, voisinage..... Le CDAD ne délivre pas de conseils juridiques.
- Orientation vers les structures juridiques, sociales, administratives ou associatives adaptées
- Recensement de l'Accès au Droit dans la Creuse et mise à jour régulière des données collectées.
- Aide à la rédaction de courriers, dossiers...
- Interventions dans les écoles sur le thème du mineur victime et du mineur délinquant, dans les EHPAD sur les mesures judiciaires de protection des majeurs...
- Diffusion de brochures d'informations.

Parce qu'elle permet aux personnes d'être mieux informées, d'être mieux orientées, d'être assistées dès que surgissent des difficultés juridiques et de bénéficier de la possibilité de résoudre à l'amiable les conflits, **l'aide à l'Accès au Droit contribue à réduire les tensions sociales, les risques d'exclusion et à prévenir les litiges.**

UNE QUESTION ? UNE INFORMATION ?

Permanences sur RV le lundi et le mardi :

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT DE LA CREUSE

Palais de justice
23, place Bonnyaud
23000 GUERET

Vous pouvez également joindre le CDAD par mail : cdad-creuse@justice.fr ou par téléphone : 05.55.51.93.59

ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 23 ET 30 MARS 2014

CE QUI CHANGERA :

- Présentation d'une pièce d'identité pour voter
- Déclaration de candidature obligatoire
- Impossibilité de voter pour une personne non candidate

QUI ÉLIREZ-VOUS LES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014 ?

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire 15 conseillers municipaux. Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints seront ensuite élus par le conseil municipal.

COMMENT LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SERONT ÉLUS ?

- Comme en 2008, les conseillers municipaux seront élus au scrutin plurinominal majoritaire.
- Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par groupe de candidats. Il vous sera toujours possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage).
- Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement, c'est-à-dire candidat par candidat.
- En revanche, contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.
- La liste des personnes candidates dans la commune sera affichée dans votre bureau de vote.
 - Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.
 - Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

COMMENT VOTRE COMMUNE SERA REPRÉSENTÉE AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND GUÉRET ?

Votre commune sera représentée au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret par 2 conseillers communautaires.

C'est le Maire et le Premier Adjoint qui seront automatiquement conseillers communautaires.

QUI POURRA VOTER ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter si vous êtes inscrit sur la liste électorale de la commune.

Vous pourrez également voter si vous avez plus de 18 ans, que vous êtes ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et que vous êtes inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune.

ATTENTION !

Contrairement aux élections précédentes, vous devrez désormais présenter une pièce d'identité le jour du scrutin pour pouvoir voter.

VOUS NE POURREZ PAS ÊTRE PRÉSENT LE JOUR, COMMENT FAIRE ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors de l'un ou des deux tours de scrutin, vous pouvez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

La procuration peut être établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités.

Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur <http://service-public.fr/>

Vous pouvez le remplir par internet, puis l'imprimer et le déposer au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Pour plus d'informations : <http://www.interieur.gouv.fr/> Rubrique Élections

LES PROCHAINS SCRUTINS ÉLECTORAUX

Le 25 mai 2014, élections Européennes, un seul tour.

En septembre 2014 auront lieu, les élections Sénatoriales. Ce sont les grands électeurs : parlementaires, conseillers régionaux, conseillers généraux et délégués des conseils municipaux qui éliront les deux sénateurs creusois

COMMUNICATION DU SIERS SUR LE RECYCLAGE DU VERRE

**LE VERRE EST RECYCLABLE À L'INFINI...
S'IL EST DÉPOSÉ DANS LA COLONNE À
VERRE**



N'oubliez pas d'enlever bouchons et capsules !!

Les bouchons en liège et plastique, ainsi que les capsules métalliques (ex : bouteille de bière) sont à mettre dans le bac marron ; les bouchons en métal (ex : couvercle de bocaux en verre) dans le bac bleu. Ces derniers seront récupérés sur la chaîne du tri par un aimant appelé « overband » et partiront dans la filière de valorisation des emballages métalliques.

Les ampoules à filaments ou halogènes classiques usagées et la vaisselle cassée sont à mettre dans le bac marron.

Comment savoir où se trouve la colonne à verre la plus proche de chez vous ? Rendez-vous sur le site Internet www.siers.fr, rubrique Déchets/la collecte/en apport volontaire.

Suite à un diagnostic de la collecte du verre sur le territoire, 25 nouvelles colonnes seront installées début 2014, et certaines existantes seront déplacées, pour améliorer la qualité de service auprès des usagers.

Le devenir du verre

Une fois déposé dans la colonne à verre, le verre est ramassé par un camion et rapatrié sur une plateforme de regroupement située sur le site de Noth. Une fois par semaine au minimum, il est acheminé vers l'usine de recyclage du verre. Refondu, le verre redevient... du verre !

Bon à savoir !

Sur les 2 082 tonnes de verre collectées en 2012, 100% est valorisé et retransformé en verre recyclé.

Le verre peut se recycler à l'infini !

AGIR ENSEMBLE : SE REGROUPER ENTRE PROPRIÉTAIRES FORESTIERS



LES CHIFFRES SONT IMPLACABLES. SUR NOTRE COMMUNE, LES 533 HA DE FORÊTS SONT RÉPARTIS ENTRE 406 PROPRIÉTAIRES SOIT UNE TAILLE MOYENNE DE PROPRIÉTÉ DE 1,3 HA ELLE-MÊME COMPOSÉE DE MICRO PARCELLES ÉCLATÉES. COMMENT DANS CES CONDITIONS METTRE EN PLACE UNE GESTION FORESTIÈRE CAPABLE DE FOURNIR DU BOIS DE QUALITÉ À NOS GÉNÉRATIONS FUTURES.

Une coupe d'amélioration (éclaircie) sur une petite parcelle ne fournit pas assez de bois pour intéresser un exploitant forestier. Plusieurs solutions existent pour améliorer sa forêt :

- faire soi-même son bois, pour le chauffage par exemple,
- se regrouper pour constituer entre voisins des unités de chantier suffisamment homogènes et importantes et proposer la commercialisation d'un volume plus conséquent. C'est dans ce cadre qu'a été créée l'A.D.E.L.I (Association pour un développement équilibré de la forêt en Limousin).

Un regroupement de chantier, c'est :

- Au moins 3 propriétaires
- Un apport minimum d'un hectare par propriétaire
- Au moins 8 ha au total (4 ha pour les peuplements feuillus)
- Une distance maximale de 4 km entre les parcelles les plus éloignées
- Un seul opérateur économique

Des opérations diverses possibles : balivage, dépressage, éclaircies, élagage, renouvellement de taillis de châtaignier par régénération, création d'aires de dépôt et de chargement de bois.

La Région Limousin met en œuvre des moyens financiers pour inciter les propriétaires sylviculteurs à se regrouper. L'aide est forfaitaire à l'hectare, elle s'ajoute aux recettes de la vente des bois et dépend du type du peuplement et des travaux :

- Balivage de taillis, éclaircie de taillis de châtaignier, élagage de peuplements feuillus : 350 €/ha
- Eclaircie de peuplements feuillus : 250 €/ha
- Renouvellement de taillis de châtaignier par régénération : 500 €/ha
- Eclaircie résineuse (éventuellement avec élagage) : de 200 à 400 €/ha selon les cas
- Création d'aires de dépôt et de chargement de bois : 30% de la dépense plafonnée à 6 500 €

Contact : Centre Régional de la Propriété Forestière de Guéret : 05 55 52 49 95 - ADELI : 06 30 58 63 64

ECOLE

**TOUTE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE AINSI QUE LES 63 ENFANTS DE L'ÉCOLE D'ANZÈME VOUS SOUHAITENT
UNE TRÈS BONNE ANNÉE 2014 !**



Avant de présenter les changements et les projets de l'école, nous voudrions tout d'abord féliciter Mlle MEDEAU, Directrice et enseignante au cycle 3, pour la naissance de son petit garçon. Félicitations aux heureux parents, à sa grande sœur et bienvenue à Victor.

UNE ÉQUIPE ET DES ENFANTS

Durant cette nouvelle année scolaire, l'équipe éducative a un peu changé. En effet, durant la 1^{ère} période, Mlle MEDEAU a été remplacée par Mlle GIANGIOBBE. Et, depuis la rentrée des vacances de Toussaint, Mlle BELLEY enseigne au cycle 3. Mlle GAZONNEAU est la nouvelle enseignante en maternelle, le mardi, en complémentarité de Mme VERGUET.

Cette année, six élèves sont partis en 6^{ème}, cinq autres enfants ont changé d'école. Mais ces départs ont été largement compensés par l'arrivée de Mahmadi, Théo, Dorian, Titouan, Héloïse, Nayla, Océane, Manon, Elise, Emma, Li-Ming, Noah, Tinley et Maélyah en maternelle, Louise et Ilhan au cycle 2 et Tiago en CM2.

FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2012/2013 ET LES PROJETS DE L'ANNÉE 2013/2014

De janvier à juin 2013, plusieurs projets ont été mis en œuvre à l'école. A la fin de l'année, toute l'école est partie à Vassivière. Avec la participation du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), les enfants ont pu faire des courses d'orientation et ont pu admirer des œuvres de Land art sur l'île de Vassivière.

Cette année encore, de nombreux projets vont être mis en œuvre. Les CE2, CM1, CM2 bénéficieront d'une intervention du SIERS et pourront visiter le Centre de Tri de Noth afin d'être sensibilisés au tri des déchets. Les sorties « École et Cinéma », les spectacles au théâtre de Fayolle, les défis maths organisés par l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE), le Prix Littéraire des Incorruptibles, le spectacle des 3 Chardons, les rencontres Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP), les concerts Jeunesse Musicale de France... vont aussi ponctuer cette année scolaire.

Une majorité de ces sorties est financée par la coopérative scolaire. Nous remercions donc tous ceux qui ont fait des dons, l'association des Grands Ecoliers dont une partie des bénéfices des animations est reversée à l'école et l'association LACS EN DO qui nous a fait un don de 1 452 € suite à sa dissolution.

L'équipe enseignante

LA COMMUNE A INVESTI À L'ÉCOLE AUSSI

La commune assure le financement de l'accueil, des transports et des voyages, de la cantine, du matériel et des fournitures. D'autres besoins se font sentir à l'école et c'est donc à la demande de l'équipe enseignante et des parents d'élèves que la commune a acheté :

- un nouveau photocopieur, des patères, un aspirateur, un radio cassettes, trois vélos, un autocuiseur à la cantine ainsi que quatre tables et des chaises écoliers.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE EN PHOTOS



Création de M. CARNAVAL



Courses d'orientation à Vassivière



Petites têtes couronnées

LES SERVICES

POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS SUR LA COMMUNE, QUI REÇOIVENT UN BULLETIN MUNICIPAL DÈS LEUR INSTALLATION, LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE RUBRIQUE LEUR PERMETTENT DE CONNAÎTRE LES SERVICES QUI SONT À LEUR DISPOSITION

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Les heures d'ouverture

- Du lundi au vendredi de 8 H 30 à 11 H 15 et le samedi de 8 H 30 à 9 H 30

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

- La Bibliothèque communale est ouverte tous les jeudis de 15 H 30 à 17 H 30

LES SERVICES À DOMICILE

Vous êtes ou connaissez une personne qui a besoin d'un soutien dans les tâches quotidiennes, vous souhaitez une aide pour entretenir votre foyer, vous avez besoin de faire garder votre enfant..., **ELISAD met à votre disposition des aides à domicile.**

L'association vous accompagne au quotidien, de l'entretien du cadre de vie en passant par les courses, l'aide aux sorties, la garde d'enfants...

- ELISAD pour la maison : ménagez-vous, dégagez du temps libre
- ELISAD pour la personne : « restez chez soi » et maintenir son autonomie en toute confiance
- ELISAD pour les enfants : le bien être des enfants et la tranquillité des parents.

Des avantages financiers peuvent vous être accordés : en fonction de votre âge, de votre situation et de vos revenus, pour plus de renseignements prenez contact au ☎ 05.55.52.72.50 ou www.elisad.asso.fr

L'A.L.R.D (Association de livraison de repas à domicile) qui s'adresse à toute personne résidant sur les cantons de Bénévent-l'Abbaye, le Grand-Bourg et Saint-Vaury.

Elle assure un service de livraison de repas froids à domicile 7 jours sur 7. Toutefois, le rythme des livraisons est laissé à votre convenance, vous commandez autant de repas que vous le souhaitez, le temps que vous voulez.

Les plateaux repas sont également adaptés aux régimes sans sel, sans sucre et sans graisse.

Pour tout renseignement : ☎ 05.55.80.38.20

COLLECTE DES DÉCHETS

Tri des déchets

Dans le bac marron, en sac

Vaisselle, faïence, pots et films en plastique, pots de yaourt et blisters, papiers souillés ou gras, polystyrène.

Dans le bac bleu, en vrac et bien vidés

Bouteilles plastique, bidons et flacons en plastique, emballages en carton, briques alimentaires, papiers, magazines et journaux, boîtes de conserves, canettes et aérosol, barquettes en aluminium.

Dans le conteneur à verre : bouteilles, bocaux et pots en verre.

Jours de ramassage

Bac marron (non recyclable)

Le bourg : tous les mercredis

Les villages : les jeudis des semaines impaires

Bac bleu (recyclable)

Les mercredis des semaines paires pour toute la commune.

DÉCHETTERIES

Accès gratuit pour les particuliers, accès réglementé pour les professionnels. Il est donc **inadmissible** que des personnes continuent à se débarrasser de leurs déchets dans la nature alors que toutes facilités sont mises en place maintenant pour déposer :

- les encombrants, les ferrailles,
- les déchets toxiques : piles, huile de vidange, batteries, peinture...
- les déchets verts : tontes de pelouse, feuilles, tailles de haies.

Déchetterie de Guéret : ouverte du lundi au samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H 30.

Déchetterie de Saint-Vaury : ouverte mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 H à 12 H et le samedi de 14 H à 18 H.

ASSOCIATION DES GRANDS ECOLIERS

M. Carnaval pour marquer la fin de l'hiver



2013 s'achève et une fois encore l'année a été riche pour notre association. Nous sommes toujours ravis de vous retrouver si nombreux à nos côtés pour permettre aux enfants de l'école de bénéficier de nombreuses activités.

Lors de notre dernière réunion de bureau Franck Roussillat, ancien président, a décidé de passer la main à de nouveaux parents. C'est avec plaisir que nous avons accueilli Cécile, Justine et Cyrille qui ont choisi de nous rejoindre et de s'investir lors de nos actions au profit de l'école. Nous profitons de ce petit mot pour vous informer que si vous souhaitez faire de même, n'hésitez pas à nous contacter.

DE BIEN BELLES ANIMATIONS POUR FÊTER LES SAISONS...

Le premier samedi des vacances scolaires d'hiver a été l'occasion pour les enfants de la commune de montrer Monsieur CARNAVAL, fabriqué par leurs soins grâce à l'équipe enseignante. Un défilé d'enfants, de parents, d'amis, d'enseignantes, sous les feux des lampions, accompagnait Monsieur CARNAVAL jusqu'à la place du Plaisant, où celui-ci prit feu pour marquer la fin de l'hiver.

Notre traditionnel Feu de la Saint Jean s'est déroulé comme à l'accoutumée le dernier samedi de juin. Il a permis à chacun de se retrouver et de partager un moment convivial en musique. Malheureusement la pluie s'était invitée mais elle n'a pas pour autant empêché le bûcher de s'embraser !

Comme les années précédentes nous avons participé aux différentes foires Anzêmoises, aux côtés de nos « camarades » de l'ADA.

EMOTION POUR LE DÉPART EN RETRAITE DE CHRISTINE

En cette fin d'année scolaire nous avons partagé un grand moment d'émotion : le départ en retraite de notre Marie-Christine. Nous la remercions chaleureusement pour toute l'attention portée à nos « petits » et pour sa fidélité lors de nos manifestations.

Comme chaque année les enfants de l'Ecole nous ont présenté leur spectacle de Noël avec une dynamique surprenante qui a réjoui petits et grands. A cette occasion l'association a tenu la buvette et organisé une tombola qui ont permis de récolter 400 €. Cette somme a été reversée à la coopérative scolaire.

PÈRE NOËL « SURPRISE » À CHERFOULAUD

Le dernier rendez-vous de l'année s'est bien sûr tenu à CHERFOULAUD où Cédric TAILLEVENT a fait briller mille lumières et transformé le village en un lieu magique. Le traditionnel vin chaud de Sandrine nous a réchauffés et fait passer un moment convivial et chaleureux. Quelle ne fut pas notre surprise, cette année, de voir arriver le père Noël en calèche conduite par l'âne de Patrick ! Une balade originale pour faire le tour des illuminations qui a réjoui petits et grands.

Ce rendez-vous accueille de plus en plus de monde grâce à la participation de Jean-Michel BASTARD ostréiculteur vendéen, et Denis CHARBONNEAU viticulteur du Pays Nantais (que l'on ne présente plus aux Anzêmois !), qui profitent de cette occasion pour faire déguster leurs produits.

Sans l'aide de nombreuses personnes notre Association ne pourrait pas organiser toutes ces manifestations, c'est pourquoi nous tenons à remercier Alain FAVIERE et son conseil municipal, Cédric TAILLEVENT pour ses magnifiques illuminations du village de CHERFOULAUD, Patrick pour nous avoir amené le Père Noël cette année, nos anciens membres toujours investis à nos côtés et bien sûr les habitants de la commune pour leur participation.

Bien évidemment toutes ces manifestations seront reconduites en 2014, et peut-être d'autres qui sait !!! En attendant de vous revoir, toute l'équipe des Grands Ecoliers vous souhaite bonheur santé et réussite dans tous vos projets pour 2014.

Le Président, Frédéric GOIGOUX

Le Feu de la St-Jean pour annoncer les beaux jours



Les décorations de Cherfoulaud pour saluer...



... l'arrivée du Père Noël

LES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE

TRENTE DEUX ANS ET PAS UNE RIDE ! L'ASCA A FÊTÉ SON ANNIVERSAIRE EN 2013. POUR 2014, HOMMAGE À MICHEL LAVAUD ET SORTIE DANS LA RÉGION D'ALBI POUR LA PENTECÔTE

L'écriture d'un petit mot dans le bulletin municipal est toujours un moment où l'on se remémore les évènements de l'année passée. 2013 est une année importante dans la vie associative anzêmoise : la mise en service de la nouvelle salle Communale. Nous avons pu en apprécier l'équipement et nous tenons à féliciter l'équipe municipale pour cette belle réalisation. Nos gymnastes ont pu reprendre leurs marques sur le nouveau parquet et sont toujours assidus aux exercices de Monique.



LES RANDOS



LES AMIS DE LA CHAPELLE



LES AMIS DE LIFFRE

En 2012 nous avons déjà battu nos records de fréquentation pour les randos du mardi et bien, 2013 a permis une nouvelle progression. Preuve, s'il en était besoin, que les sentiers anzêmois sont appréciés. Les autres randos (printemps, énigme, automne) n'ont pas été en reste. Nos échanges avec les Amis de La Chapelle Taillefer ont été appréciés et particulièrement le repas à la Salle des Gorges d'ANZEME.

2013 a aussi été l'occasion de rencontrer nos amis bretons de LIFFRÉ. Cette fois c'est en « terrain neutre » que nous nous sommes retrouvés pour un week-end dans le Morbihan. Au programme : rando sur le sentier des mégalithes, croisière dans le Golfe, crêpes, danses...



MOMENT FORT DE L'ANNÉE : LES 30 ANS DE L'ASCA

La soirée offerte à tous ses membres pour ses 30 ans. C'est en 2011 que nous aurions dû le faire mais nous avons souhaité attendre la nouvelle salle. La soirée animée par le groupe creusois CROSOJADIS autour d'un excellent repas a été fort appréciée.

L'ASCA C'EST AUSSI...

ENTREZ SANS FRAPPER a trouvé son rythme de croisière et les joueurs sont plus nombreux de mois en mois les vendredis après midi. Certains membres de l'ASCA ont participé à un moment d'animation auprès des élèves de l'école d'ANZEME. Notre participation au TELETHON a permis de montrer une nouvelle fois la générosité des habitants de la commune (merci à tous).

MAIS LA RÉDACTION DU BULLETIN MUNICIPAL EST AUSSI L'OCCASION D'ABORDER LES PROJETS 2014

L'Assemblée Générale de l'ASCA aura lieu le 31 janvier à 20 H 30 à la Salle des Gorges d'ANZEME. Tous ceux qui sont intéressés par nos activités ... ou pour la mise en place de nouvelles, sont les bienvenus.

Outre les habituelles activités dont le programme sera remis lors de l'AG, nous pouvons d'ores et déjà annoncer **une soirée chanson en hommage à Michel LAVAUD** ; ce sera le 29 mars 2014 à la Salle des Gorges d'Anzême avec un spectacle Jean FERRAT proposé par Alain HIVER. Et aussi un **week-end rando dans la région d'ALBI** (pour la Pentecôte).

Nous espérons que ce programme satisfera le plus grand nombre. Nous tenons aussi à souhaiter plein succès à toutes les animations proposées par les autres associations de la commune. Que 2014 soit pour tous une année de joie, de bonheur et de réussite.

ASSOCIATION DES AMIS D'ANZEME

Le Club des Amis d'Anzême vous souhaite à tous une bonne et heureuse année pleine de joies, de bonheur et une bonne santé. L'année a été riche en activités :

- 16 février : Assemblée Générale suivie d'un repas. 24 mars : Thé dansant avec Maurice Guelpin. 20 avril : repas de printemps. 14 avril : Théâtre à Grand Bourg. 01 mai : Thé dansant avec Ibiza. 05 mai : voyage à ST-Cirq-Lapopie en bateau. Nous avons admiré les falaises impressionnantes, le chemin de halage creusé dans la pierre puis le village de St-Cirq-Lapopie perché sur son piton rocheux, au retour nous avons visité le château de Cénevière où un bon accueil nous était réservé

28 juillet : Thé dansant avec Gégé Musette. 08 septembre : Thé dansant avec Thierry Pasquet. 19 octobre : repas choucroute. 13 novembre : jeux partagés avec nos amis de Saint-Fiel. 14 décembre : repas de Noël. 48 personnes. Félicitations à M. Bourdier qui avec son équipe nous prépare de succulents repas.

En ce qui concerne l'année 2014, aucune activité n'est prévue. L'assemblée générale aura lieu le 25 janvier à 11 H. Elle sera suivie d'un repas. Nous espérons qu'une nouvelle équipe prendra la relève.

La Présidente - Thérèse PEYRONNY

LES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION DES DISTRACTIONS D'ANZÈME (ADA)



ADA ET ADAS MUSIC FONT BON MÉNAGE POUR LE PLAISIR DES JEUNES MAIS L'ASSOCIATION DES DISTRACTIONS D'ANZÈME SAIT AUSSI CONSERVER SES LIENS AVEC DES PUBLICS MOINS JEUNES AU TRAVERS DE MANIFESTATIONS PLUS TRADITIONNELLES



2013, année importante pour notre commune qui a retrouvé sa salle polyvalente et dont nous avons bénéficié dès le mois de février avec, une reprise après 5 ans d'abstinence, **la tartiflette**. Très belle cuisine, facile à

utiliser matériel de qualité, tout en inox, le top !!! Les gens étaient là, bien présents, et surprise, des jeunes et des moins jeunes étaient présents pour profiter de cette soirée. Le nettoyage de la salle, à la fois du parquet et du béton ciré s'est avéré quelque peu compliqué mais bon, c'était la première fois.



Deuxième manifestation organisée par l'ADA en collaboration avec ADAS MUSIC, **la soirée « bulles dance floor »**, elle a été une réussite quant à la participation des jeunes de la région, on peut penser que c'était une réussite, et côté

souvenirs, il va en rester quelques-uns.

Le marché du mois d'avril a été un succès avec ce temps ensoleillé digne d'un mois de juin au milieu de jours de pluie, les clients de nos exposants ont pu profiter de la qualité des produits proposés.

La soirée fête de la musique avec la proposition de repas « gigots à la braise » a dû être annulée faute d'inscriptions au repas. Ne pouvant pas assumer de trop lourdes charges en commandant de la marchandise non vendue nous avons préféré annuler cette soirée avec, je dois l'avouer, beaucoup d'amertume puisque nous avons repris cette « fête de la musique » créée par l'association « Lacs en Do » à l'époque.

La foire artisanale a ensuite animé le début juillet. Cette manifestation est en perte de vitesse au niveau de la fréquentation, ceci devient inquiétant, que va devenir notre foire ? Heureusement, le feu d'artifice a attiré la foule mais avec un petit bémol cette année : les gens sont venus voir le feu d'artifice et sont repartis sans même faire un tour par la foire, dur pour les bénévoles et les animations foraines !!! Que faut-il faire pour maintenir le public quelques temps ? Les mœurs sont en train de changer c'est une certitude et profiter des animations gratuites sans rien dépenser devient une généralité.

Tous les bénévoles de l'ADA vous souhaitent une bonne année 2014, qu'elle soit une année de réussite de santé pour vous et vos proches.



Le 14 août, la soirée « mousse dance floor », maintenant bien rodée a attiré les jeunes de la Creuse et des départements voisins avec, là aussi une nouvelle tendance : « la boisson au cul des voitures ». Malgré une fréquentation en hausse (environ 4000 personnes), la vente des consommations a diminué. Peut être est-ce dû au temps exceptionnellement frais pour cette époque.

Sachez, chers spectateurs, que si les rentrées d'argent sont moins importantes que les sorties, toutes ces animations ne vont pas durer très longtemps, nous n'avons pas les reins assez solides pour assumer tout ça. Malgré tout et l'un dans l'autre, nous arrivons à équilibrer notre budget ce qui nous permet de travailler à l'année 2014.

Le dernier événement qui aurait dû avoir lieu fin novembre était la soirée années 80 mais les annonces météorologiques pessimistes nous ont obligés à ne pas faire prendre de risques aux personnes sur la route et nous avons donc préféré en commun accord avec l'association ADAS music (Co organisatrice de la soirée) l'annuler.

Voilà pour le programme 2013, il est à signaler que nous avons accueilli quelques bénévoles supplémentaires venus rejoindre l'équipe de l'ADA, ce sont des nouveaux venus sur la commune et qui pensent que vivre à Anzême c'est aussi s'investir pour faire vivre notre commune.

2014 L'ANNÉE DES 30 ANS

Pour 2014, le programme n'est pas encore arrêté mais c'est la trentième année d'existence de l'ADA, nous sommes en pleine réflexion pour savoir ce que nous allons faire pour fêter cet événement.

Si des personnes ont des idées pour animer notre commune sachez qu'elles sont les bienvenues et que nous étudierons toutes les propositions avec beaucoup d'intérêt.

Les bénévoles de l'ADA

LES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION DES CHASSEURS

UNE PRÉSIDENTE, UNE NOUVELLE ÉQUIPE, DES ÉCHANGES CORDIAUX ET AMICAUX RENFORCÉS ENTRE LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION AUTOUR D'UNE MÊME PASSION : LA CHASSE

Avec la fin de l'année nous ne faillirons pas aux traditionnels vœux de bonne et heureuse année. Arrive aussi l'heure des bilans...Beaucoup de changements cette année au sein de notre ACCA. Notre Président ainsi qu'une partie de son bureau n'ayant pas souhaité renouveler leur mandat, c'est une nouvelle équipe qui a été reconstituée. Une dame, notre seule diane chasseresse de la commune, a bien accepté de reprendre le flambeau, chose qui n'était pas forcément aisée compte tenu des petits différends qui régnaient entre nous. Tout semble aujourd'hui être retourné dans le droit chemin. La venue d'une femme est peut être favorable. Enfin, un nouveau garde piéteur a été nommé et vous pouvez le contacter en cas de soucis.

Nouvelle équipe, nouveaux locaux de rendez-vous et de dépeçage. Il faut dire que notre car arrivait en fin de vie et il était essentiel de trouver un endroit. Après moult recherches infructueuses, un chasseur de notre ACCA et nous en profitons pour le remercier, a bien voulu nous prêter une partie de sa grange provisoirement à Birat, nous laissant le temps de trouver un endroit définitif. Ce local s'aménage petit à petit, et petite précision, c'est le local de tous les chasseurs. Tous les travaux ont été effectués bénévolement sans toucher au budget de notre association.

Budget qui justement, compte tenu de la diminution de nos adhérents n'est pas en hausse mais nous arrivons malgré tout à maintenir les lâchers de gibiers sensiblement équivalents aux autres années. La réussite des lâchers de perdreaux d'été semble avoir été relativement bonne dans l'ensemble. Les faisans lâchés en cours de chasse sont tout aussi satisfaisants. Une population de lièvre tout à fait honorable était présente sur le terrain à l'ouverture. Nous ne parlerons pas du lapin qui est quasiment inexistant.

Le gros gibier qui lui, est souvent sujet à discorde n'est pas très bien représenté chez nous. Cependant, le chevreuil semble bien revenir et le plan de chasse (30 animaux) pourra être réalisé assez aisément.

La bête noire, nous parlons bien sûr du sanglier, ne fait que passer chez nous et, à ce jour, seulement 4 animaux ont été prélevés. Espérons que, d'ici la fermeture, ceux-ci daignent bien nous rendre visite.

La population de sauvagine est nettement stable sauf peut être le blaireau qui semble en légère augmentation. Des jours de déterrage seront programmés au printemps sur les terrains où les propriétaires nous autoriseront.

Au chapitre des manifestations, nous avons organisé un repas dans notre nouvelle salle qui, compte tenu de la recette va probablement nous permettre de tenir notre budget au niveau des années précédentes. Il serait bien que lors de telles manifestations, le nombre de chasseurs participant soit plus important.

Amis chasseurs notre belle activité doit perdurer avec le bon sens de chacun. Nous partons à la chasse pour passer des bons moments et non pas pour des querelles qui n'ont ni queue ni tête.

Pour conclure, nous remercions tous les propriétaires et exploitants qui nous permettent la pratique de notre loisir ainsi que M. Le Maire et son Conseil Municipal pour l'aide matérielle et financière qu'ils nous apportent.

Bonne et heureuse année à tous.

Le bureau de l'ACCA.

Journée « déterrage du blaireau » au printemps

Le blaireau est un nuisible qui fait de gros dégâts aux cultures en creusant des galeries souterraines de plusieurs mètres. Il est donc nécessaire de l'éliminer et pour ce faire les membres de l'ACCA introduisent un petit chien dans la galerie. Une fois l'animal repéré et bloqué au fond de son terrier, les chasseurs, oreilles collées au sol, localisent le chien grâce à ses aboiements ils vont ensuite creuser pour dégager le chien et attraper le blaireau avec des pinces.



Détterrage du blaireau

LES ASSOCIATIONS

AAPPMA ANZEME - SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS

LA PÊCHE ET LE TOURISME FONT BON MÉNAGE SUR LE SITE DE PÉCHADOIRE D'ANZÈME QUI A ACCUEILLI PLUSIEURS MANCHES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PÊCHE À LA PLOMBÉE

Les événements 2013 de Creuse Médiane Fishing



23 juin - Plan d'eau de Courtille

Pêche aux carnassiers en float tube. Une quinzaine de concurrents se sont affrontés durant sept heures dans le vent, le froid et la pluie



27 juillet - Péchadoire d'Anzême

Concours de pêche au coup. 34 concurrents et concurrentes. La pêche s'est malheureusement faite sur les chats, dont on constate au fil des ans une prolifération des plus inquiétantes.



22 septembre - Péchadoire Anzême

Pêche aux carnassiers en barque et float tube. 24 concurrents et les poissons au rendez-vous.

EN COLLABORATION AVEC LE CD 23, ACCUEIL SUR LE SITE DE PÉCHADOIRE DE PLUSIEURS RENCONTRES

Nous avons accueilli un championnat de France – 2ème division, un match de sélection de l'équipe de France (A - B et URAL), et un championnat de France – 1ère division de pêche à la plombée et différentes manches départementales et régionales et des concours d'entraînement organisés par le CD 23.

Le CD 23 a démontré tout son savoir faire sur ces organisations. Il peut être fier de ces réussites et, au delà de la compétition, il a démontré que la pêche est un facteur important de la promotion de notre département et la valorisation du site.



1er décembre - Péchadoire

Sortie amicale : pêche en bateau et du bord entre adhérents sur le secteur d'ANZEME.

Les événements de 2014

22 juin - Street fishing à Courtille

26 juillet - Concours de pêche au coup - Péchadoire

28 septembre - concours de carnassiers en float tube et bateau - Péchadoire

Et, prochainement, création d'un Atelier Pêche Nature

Enfin pour nos amis touristes qui souhaitent pratiquer la pêche, les permis obligatoires sont disponibles chez nos dépositaires : bar tabac restaurant Le Caméléon, Boulangerie Pascal & Marie à SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS, Epicerie l'Anzêmoise, AAPPMA à ANZEME, l'Office de Tourisme du Grand Guéret et sur le site de la Fédération Nationale : www.cartedepeche.fr (au moment d'acheter votre carte de pêche cliquez sur 23 et choisissez l'AAPPMA).

Nous remercions l'ensemble des bénévoles pour leur dévouement et leur disponibilité,

- La Fédération de Pêche 23, le Syndicat Mixte des 3 Lacs, EDF et l'ADA pour le prêt de matériel,
- Les communes de SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS, CHAMPSANGLARD et ANZEME, le Conseil Général de la Creuse et le Conseil Régional, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pour leurs soutiens financier et technique pour l'évolution de l'AAPPMA.

L'Assemblée Générale de notre société aura lieu le 14 février 2014, salle des réunions à ANZEME à 18 h 30.

ASSOCIATION DES ARTISANS COMMERCANTS

Les membres de l'association vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

Ils se sont retrouvés dans le préau de l'école juste avant les départs en vacances de fin d'année pour préparer le goûter qu'ils ont offert aux tout petits et aux plus grands.

Ils ont également remis à chaque enfant le traditionnel sac de Noël plein de confiseries, tels que chocolat, papillotes, pâtes de fruits... et bien entendu le grand Père Noël en chocolat.

COMMERCE - ARTISANAT

COMMERÇANTS

LA TAVERNE D'ANZÈME : bar restaurant traiteur Terrasse d'été sur la vallée

☎ 05.55.51.98.77

Mail : taverne.anzeme@orange.fr

Ouvert toute l'année. Réservation souhaitée.

- Menu du jour 16 €
- Menu ouvrier 13 € (1 entrée, 1 plat, 1 fromage, 1 dessert, 1 café, 25cl vin)
- Menu du soir, week-end, jours de fêtes 18 € à 25 €.
- Pizza à emporter (sur commande)

Nous assurons vos réceptions, mariages, anniversaires, réveillon, repas à domicile avec le chef, groupes, etc...

Soirée à thème une fois par mois (réservation obligatoire).

Paiements acceptés : chèques, espèces, tickets restaurant, chèques vacances.

LE BAR DE LA PLAGES : bar, restaurant Jean-Marc BLOT

☎ 05.55.51.07.94

Ouvert tous les jours de mai à septembre.

- Soirées musicales, karaoké.
- Moules frites à volonté le vendredi soir.

LE SUPRÊME : boulangerie pâtisserie

4, place du Château à Anzème ☎ 05 55 62 27 65

Horaires d'ouverture :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi de 6 H 30 à 12 H 30 et de 16 H 30 à 19 H 30
- Dimanche de 6 H 30 à 12 H 30
- Fermée le mercredi.

EPICERIE L'ANZÉMOISE

☎ 05.44.30.15.07

Ou ☎ 06.63.88.12.13

Ouverte 7 jours sur 7 aux horaires suivants

- Mardi au samedi de 9 H à 13 H et de 14 H à 19 H 30
- Dimanche de 9 H à 12 H 30

WICLIC INFORMATIQUE - Cyrille BERTRAND

☎ 05 55 62 80 02 ou ☎ 06 63 23 70 45

Site internet : <http://www.wiclic.fr>

Email : c.bertrand@wiclic.fr

Vente, conseils, dépannage et télémaintenance informatique pour les professionnels et les particuliers.

Domaines d'intervention :

- Matériels : PC, portables, imprimantes, scanners, routeurs et autres périphériques
- Sécurité : anti-virus, antispywares, firewalls
- Réseau et internet : paramétrages, gestion, maintenance du réseau
- Logiciels : installation paramétrage, aide utilisation
- Systèmes : Windows 9x, NT, XP

ARTISANS DU BATIMENT

SARL ANZEME RECUP, LABESSE Eric

Les Veillères - ☎ 05 55 52 58 29.

Toutes récupérations, pièces occasion en stock magasin, mécanique, dépannages. Ouvert du lundi au samedi

ENTREPRISE GUENDOUZ

29, Chignaroche - ☎ 05 55 51 03 69

Mail : mguendouz@orange.fr

Pompe à chaleur, géothermie, solaire, plomberie, chauffage, entretien dépannage

BERTRAND Michel

Le Puy Chaillaux - ☎ 05 55 52 72 17

Scierie mobile (entreprise itinérante de sciage à façon), menuiserie, ébénisterie, vente de bois de charpente, plots.

Barry et Sheila RAY, BSR Rénovations

6, Montbut

Mail : r.barry320@orange.fr ☎ 05 55 80 25 32

Charpente menuiserie, pose de plaques de plâtre, portes et fenêtres, peinture décoration d'intérieur et rénovation en général.

ENTREPRISE L.M LEHUT

☎ 06 66 60 30 60

Plomberie, chauffage, électricité

SERVICES

ASPOE - Sandrine BALLERE

20, Clérat

☎ 06 67 24 76 86

Email : s.ballere@gmail.com

Site internet : <http://www.aspoe.fr>

Aide Secrétariat pour organismes et entreprises

Particuliers, artisans, commerçants, PME, professions indépendantes

ARTISANAT D'ART

ADELINE BEAUJOIN CRÉATIONS

24, Chignavieux

☎ 05.55.62.36.74 ou ☎ 06.50.14.01.48

Site internet : <http://www.adelinebeaujoin.fr>

Mail : adelinebeaujoin@gmail.com

Création de bijoux uniques contemporains et ethniques entièrement faits main.

AU DÉTOUR D'UN BOIS

MARINO Christian - 11, Le Theil

☎ 05.55.62.41.70

Site internet : <http://audetourdunbois.eklablog.com>

Mail : christian-dominique@live.fr

Sculpture, tournage, bijoux. Vente sur place.

COMMUNICATION WEB

PEACCOM - Toni DA SILVA COSTA

Agence de communication Web

24, Lieu-dit Chignavieux

☎ 05 55 62 36 74

Site internet : <http://www.peacom.fr>

Mail : contact@peacom.com

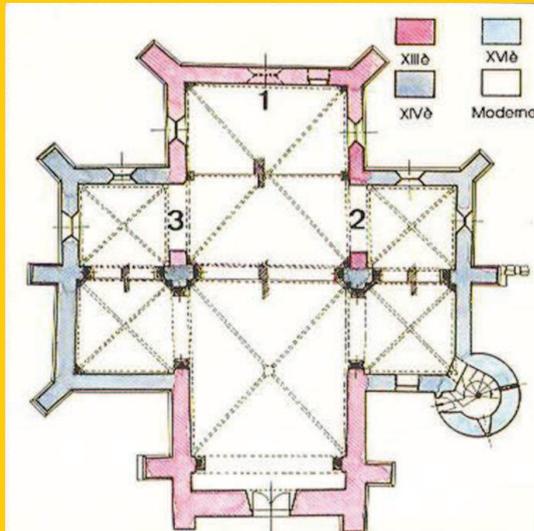
ASSISTANTES MATERNELLES

POUZEAUD Martine Clérat ☎ 05 55 52 06 44

MELON Gizelle - Le Bourg ☎ 06 77 19 18 23

UN PEU D'HISTOIRE

DANS LES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES ET ARCHÉOLOGIQUES DE LA CREUSE (TOME XXXI, 1953), ON TROUVE CE COMPTE-RENDU DE L'EXCURSION DU 21 JUIN 1953 QUI AVAIT POUR OBJECTIF L'ÉTUDE DE QUELQUES ÉDIFICES RELIGIEUX DU NORD DU DÉPARTEMENT DONT L'ÉGLISE D'ANZÊME



« L'Église d'Anzême existait au XI^{ème} siècle. Elle appartenait à Eudes de Courtille qui habitait à deux km d'Anzême sur le plateau qui domine la Creuse. Il vivait là avec sa femme Agnès et ses deux fils Aimeri et Pierre. Il avait un frère qui était prêtre et deux neveux Géraud et Renoul. C'était une des familles les plus importantes du pays. Il y eut, à la suite de faux en écritures, entre cette famille, le Chapitre de Saint-Etienne-de-Limoges et le Pape, des contestations assez curieuses et dont il ne fut pas facile de démêler l'écheveau ».

Voici les conclusions de M. LEVILLAIN, Professeur à l'école des Chartes, après étude des différents documents : « l'église d'Anzême appartenait en 1031 à Eudes de Courtille. Par la suite, celui-ci éprouva des difficultés et rechercha d'abord la protection de Saint-Etienne-de-Limoges en 1059 ou 1060. Puis, par la suite et pour quelle raisons ? il chercha à se soustraire à l'autorité diocésaine et c'est pour cela qu'il forgea le faux par lequel avec les autres membres de sa famille il était censé avoir donné l'église d'Anzême et ses dépendances à Saint-Pierre-de-Rome, en antidatant à 1031 l'acte authentique. Or, comme le premier acte authentique qui montre le pape Urbain II disposant d'Anzême est la bulle de 1099, on peut supposer que c'est lors du passage de ce Pape en Limousin fin 1095 ou début 1096 que la requête lui fut présentée appuyée du faux de 1031.

Le Pape remettait donc Anzême à l'Abbaye de Déols. Il est probable que le Chapitre de Saint-Etienne ne se laissa pas dépouiller sans résistance, mais Déols finit par conserver le patronage ainsi que celui de la cure jusqu'à la révolution.

Anzême fut le siège d'un archiprêtre qui garda son nom même après avoir été réuni plus tard en 1280 à la cure de Saint-Sulpice-le-Guérétois.

L'édifice original a été remplacé par l'église actuelle qui a été construite au XIII^{ème} siècle et a subi des modifications au XIV^{ème} siècle. Elle est placée sous le patronage de Saint-Pierre.

Elle est composée d'une nef à deux travées, la seconde formant un chœur, et de deux chapelles symétriques nord et sud ayant également chacune deux travées.

Le chevet est droit. La nef a été amputée au moins d'une travée, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par la présence d'un arc doubleau en tracé brisé qui est resté en place et qui retombe sur des chapiteaux ornés de crochets, de feuilles et de figurines surmontant des colonnes engagées., des colonnettes et des culots agrémentés de figurines. Les chapiteaux sont ornés de crochets et de palmettes. L'ensemble de ces piliers, fort bien agencés, donne une impression de force et de puissance rarement rencontrée dans nos églises rurales.

Dans le chœur la voûte est sexpartite. Les chapiteaux des colonnettes sont polygonaux, et des formerets sont reçus sur d'autres colonnettes plus petites à chapiteaux rectangulaires de la colonnette qui part du sol. Tout l'intérieur de l'église a subi un ravalement moderne.

Mobilier : cette église possède un magnifique retable monumental garnissant tout le fond du chœur. Il est en bois finement sculpté et date du XVII^{ème} siècle. Il rappelle celui de l'église d'Ahun et est peut-être le fait du même artisan. De belles colonnes torsées ornées de pampres avec leurs grappes de raisins. Une peinture au milieu du panneau représente, elle est malheureusement très effacée, le Christ en croix avec deux saintes femmes de chaque côté. Au sommet Dieu le père est sculpté tenant le monde dans sa main.

Extérieurement, rien de particulier. Croix antéfixe sur le chevet. Clocher moderne en charpente. On y accède par un escalier à vis logé dans une tour accolée à l'église du côté sud-ouest. La porte de cette tour s'ouvre à l'extérieur ».

